

CAHIER DES PAYSAGES

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient



SOMMAIRE

Sommaire	2
Immersion dans les paysages	3
IMMERSION DANS LES PAYSAGES	3
<hr/>	
I. COMPOSANTES PAYSAGÈRES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT	11
<hr/>	
- Motifs paysagers	
- Logiques d'implantation	
- Typologies / composantes paysagères	
2. DYNAMIQUES DE TRANSFORMATION DES PAYSAGES	18
<hr/>	
- Développement urbain	
> Des paysages sous pression urbaine à l'ouest et des paysages ruraux en perte de dynamisme à l'est	
- Construction d'infrastructures	
> Des paysages équipés avec des aménagements trop perçus comme des équipements	
- Gestion et préservation de la biodiversité	
> Des paysages naturels, riches, diversifiés et reconnus	
- Pratiques agricoles	
> Des paysages de prairie en transformation	
3. VALEURS PAYSAGÈRES AU REGARD DES ACTEURS DU TERRITOIRE	25
<hr/>	
4. LES UNITÉS PAYSAGÈRES	30
<hr/>	
5. CARACTÉRISATION ET QUALIFICATION DES UNITÉS PAYSAGÈRES DU PARC	33
<hr/>	
La Champagne crayeuse	35
La Champagne humide	42
Le Barrois	50
La plaine de Brienne-le-Château	58
L'aire urbaine de Troyes	65



LA MOSAÏQUE DE GRANDES CULTURES
ET LES RUS OASIS



LE BALCON DU PARC



LES LACS, ENTRE « NATURE »...



... ET ANTHROPISATION



LE MAILLAGE DE PRAIRIES BOCAGÈRES ET DE BOISEMENTS



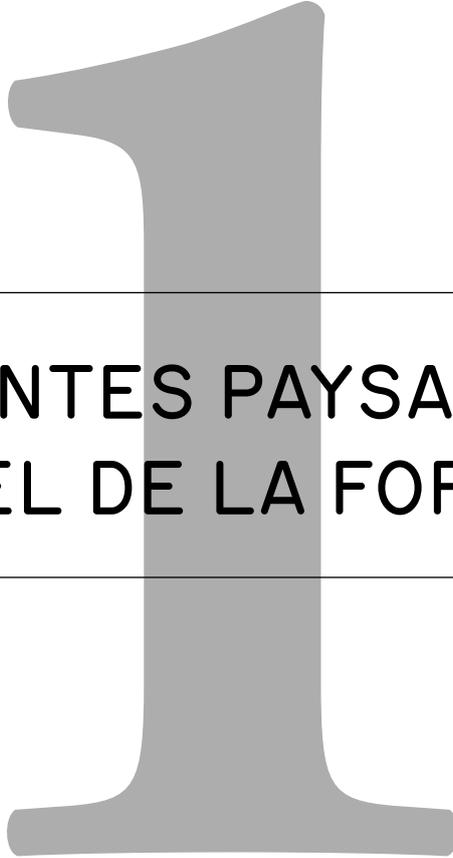
LA FORÊT

LES COTEAUX VITICOLES



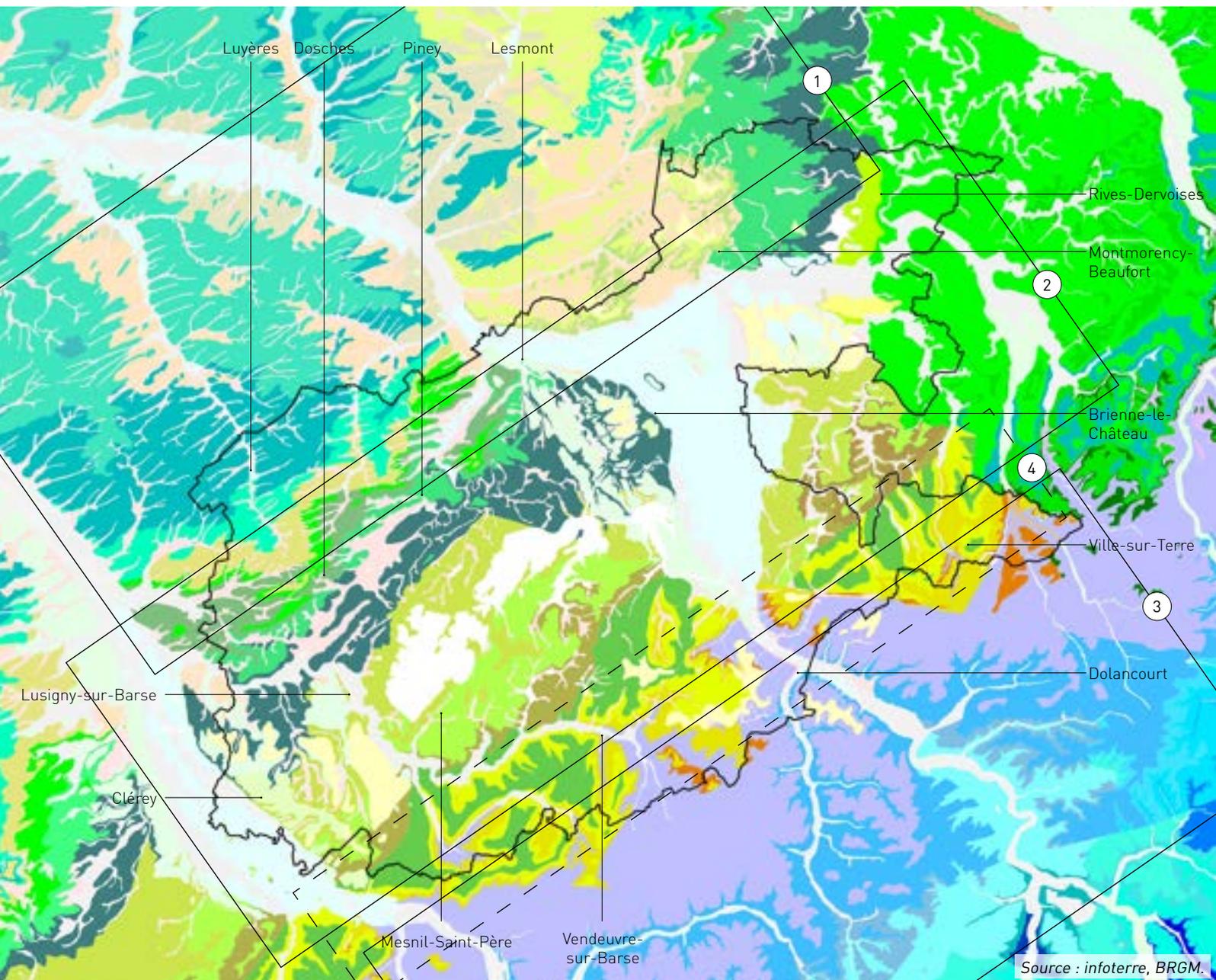


LES GRANDES VALLÉES ALLUVIALES



COMPOSANTES PAYSAGÈRES DU
PARC NATUREL DE LA FORÊT D'ORIENT

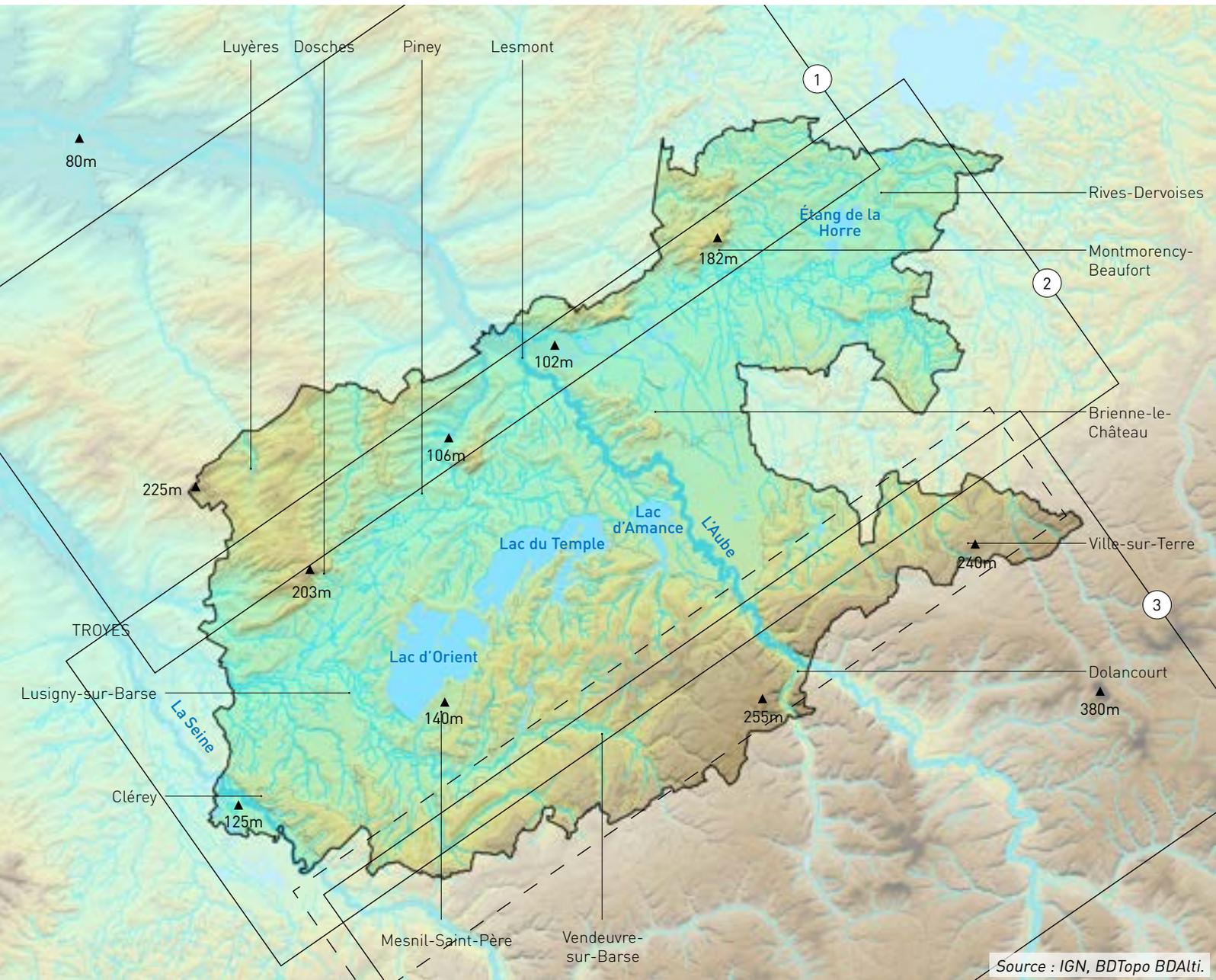
I.1 LA GÉOLOGIE



La géologie du territoire montre son assise sur trois grands ensembles. La distinction entre les ensembles 1 et 2 est très nette, tandis que la distinction entre les ensembles 2 et 3 est moins claire, formant un quatrième ensemble constitué de caractéristiques partagées :

- ① La craie
- ② L'argile et le sable
- ③ Le calcaire et les marnes
- ④ Mélange d'argile sableuse et de calcaire

I.2 LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE



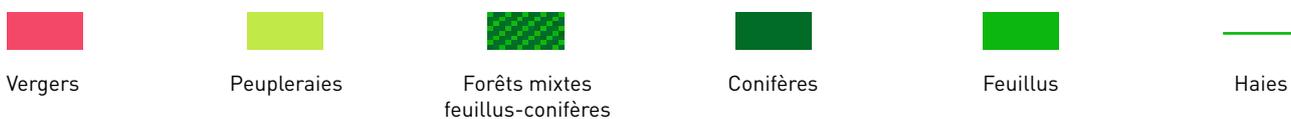
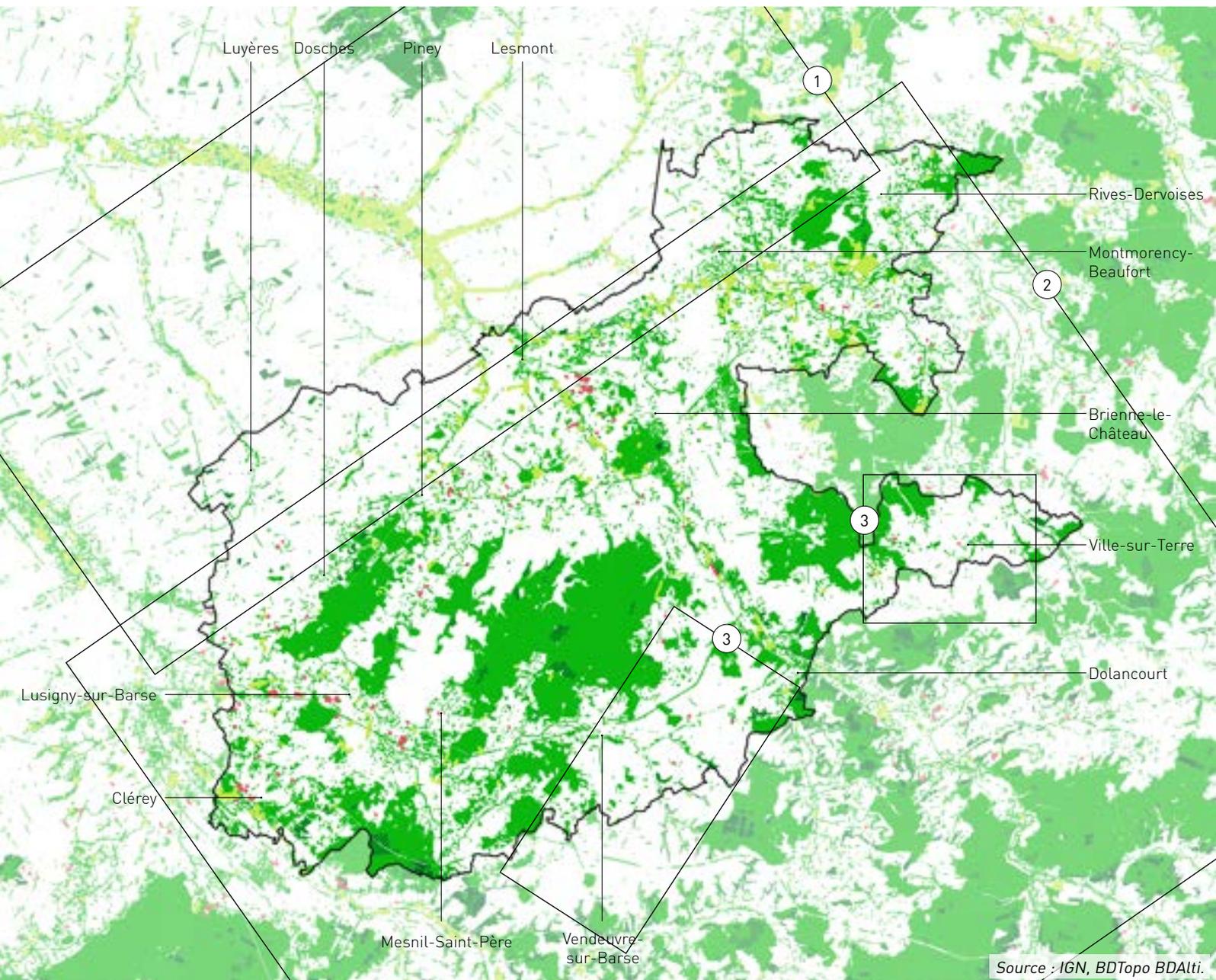
Le relief montre également trois ensembles, situés entre 100 et 260 mètres d'altitude.

① Un plateau situé entre 100 et 200 mètres d'altitude, incisé par les vallées de l'Aube et de ses affluents transversaux, relativement linéaires. Le relief forme un drapé dont les plissements sont orientés sud-ouest / nord-est. Quelques points hauts ponctuent sa limite sud.

② Une dépression située entre 100 et 150 mètres d'altitude, traversée par les vallées de l'Aube et de la Seine et accueillant les lacs. De vastes plaines la composent, au niveau de Brienne-le-Château et de Piney. Quelques hauteurs émergent ponctuellement et le relief général s'élève doucement en direction du sud.

③ Un vaste plateau haut, situé entre 200 et 250 mètres d'altitude et entaillé par les vallées de l'Aube et de ses affluents, très méandreuse. Les entailles des vallées sont profondes, formant des coteaux abrupts de plus de cent mètres de dénivelé.

1.3 LES BOISEMENTS



Deux grands ensembles de boisements sont mis en lumière par la carte :

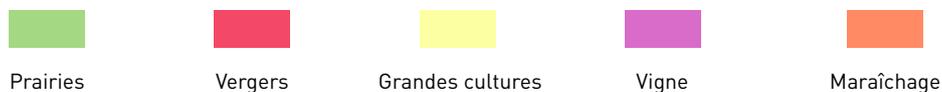
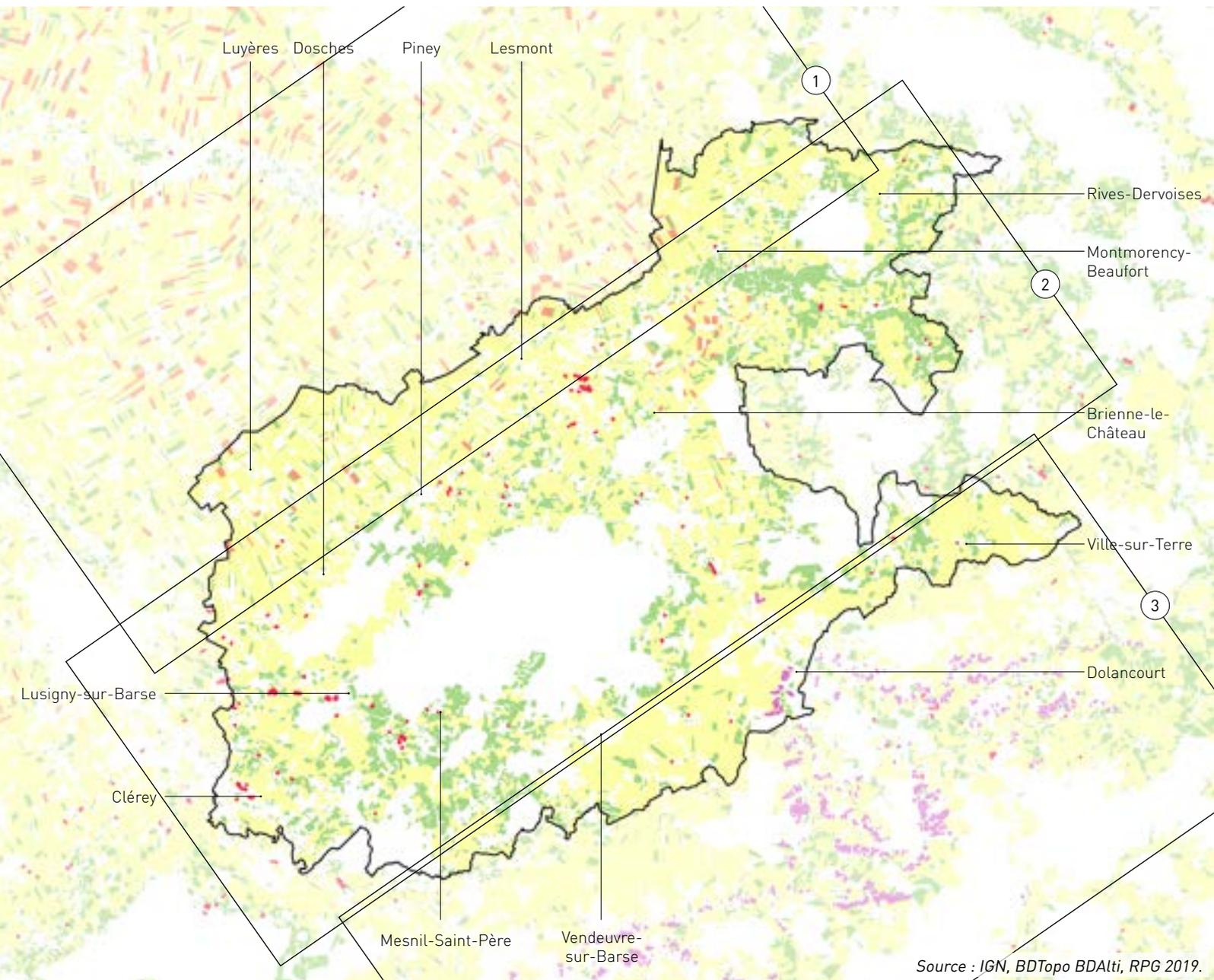
① Au nord, une partie très peu boisée, dans laquelle les boisements se concentrent dans les fonds des vallées, principalement de l'Aube, l'Auzon et la Voire. Les typologies boisées sont majoritairement des peupleraies et d'autres types de feuillus. Quelques boisements de conifères apparaissent sur les coteaux nord de la Voire.

② Sur le reste du territoire s'étendent de grands boisements (forêt d'Orient, du Temple, de Soulaïnes, etc.), et un maillage de haies bocagères assez dense. La couverture boisée présente deux grands espaces vides, correspondant aux plateaux cultivés du Barrois ③, au sud du territoire du Parc. Les peupleraies sont moins nombreuses, contrairement aux boisements de conifères davantage présents.

Le maillage bocager est très important à proximité des grandes forêts, se réduisant sur les plateaux cultivés et au niveau de la plaine de Brienne.

Enfin, la présence des vergers est à noter, principalement en partie basse, au centre du territoire du Parc.

I.4 L'AGRICULTURE



L'agriculture se compose de cinq typologies, correspondant parfaitement avec la géologie et le relief et formant trois grands ensembles :

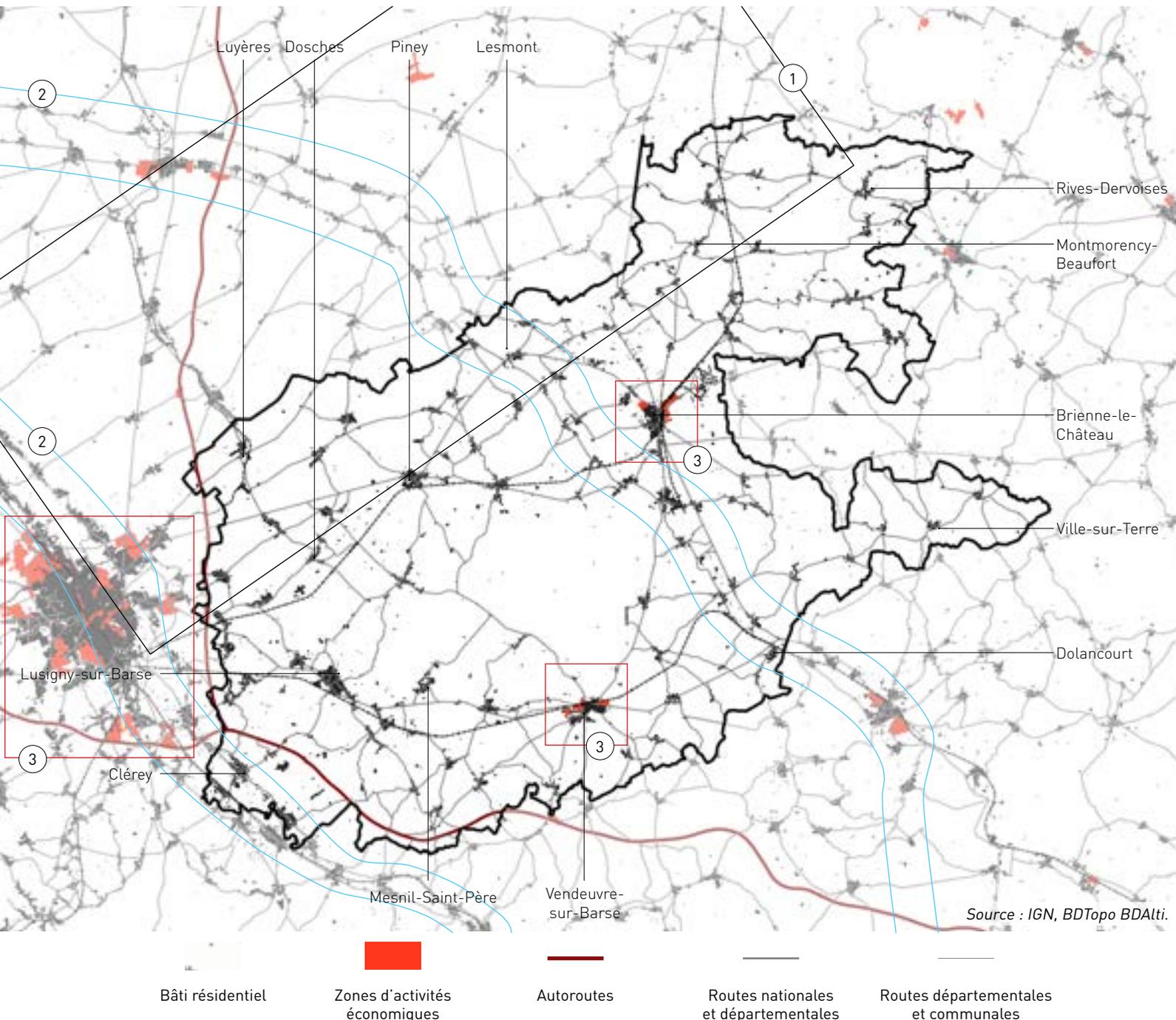
① Grandes cultures (céréales, maïs, oléagineux et protéagineux) et maraîchage se partagent le plateau au sous-sol crayeux, quelques prairies se distinguent dans les vallées.

② La partie basse (dépression de la Champagne humide) est occupée par les grandes cultures, quelques vergers et une grande surface de prairies, particulièrement concentrées sur trois secteurs :

- Lusigny, Mesnil-Saint-Père, Briel-sur-Barse, Amance
- Eclance, Ville-sur-Terre, Soulaines-Dhuys
- Villeret, Lentilles, Hampigny

③ Au sud, les plateaux calcaires sont couverts par les grandes cultures et les vallées marneuses accueillent quelques prairies. La particularité de cette partie est la présence notable de la vigne sur les coteaux des vallées, notamment en vallée du Landion, bien qu'elle soit particulièrement remarquable hors territoire du Parc.

I.5 LE BÂTI ET L'URBANISATION



Source : IGN, BDTopo BDAlti.

Le bâti est réparti sur le territoire en suivant deux logiques d'implantation. L'urbanisation est implantée par rapport à l'eau et l'architecture est en relation avec le sous-sol à travers les matériaux de construction.

① Dans le nord du territoire, le bâti est très regroupé, les bourgs sont denses, implantés sur les petites vallées, souvent à cheval sur les cours d'eau. L'éloignement des bourgs est à mettre en relation avec les grands espaces agricoles très dynamiques, qui laissent peu de place à l'urbanisation.

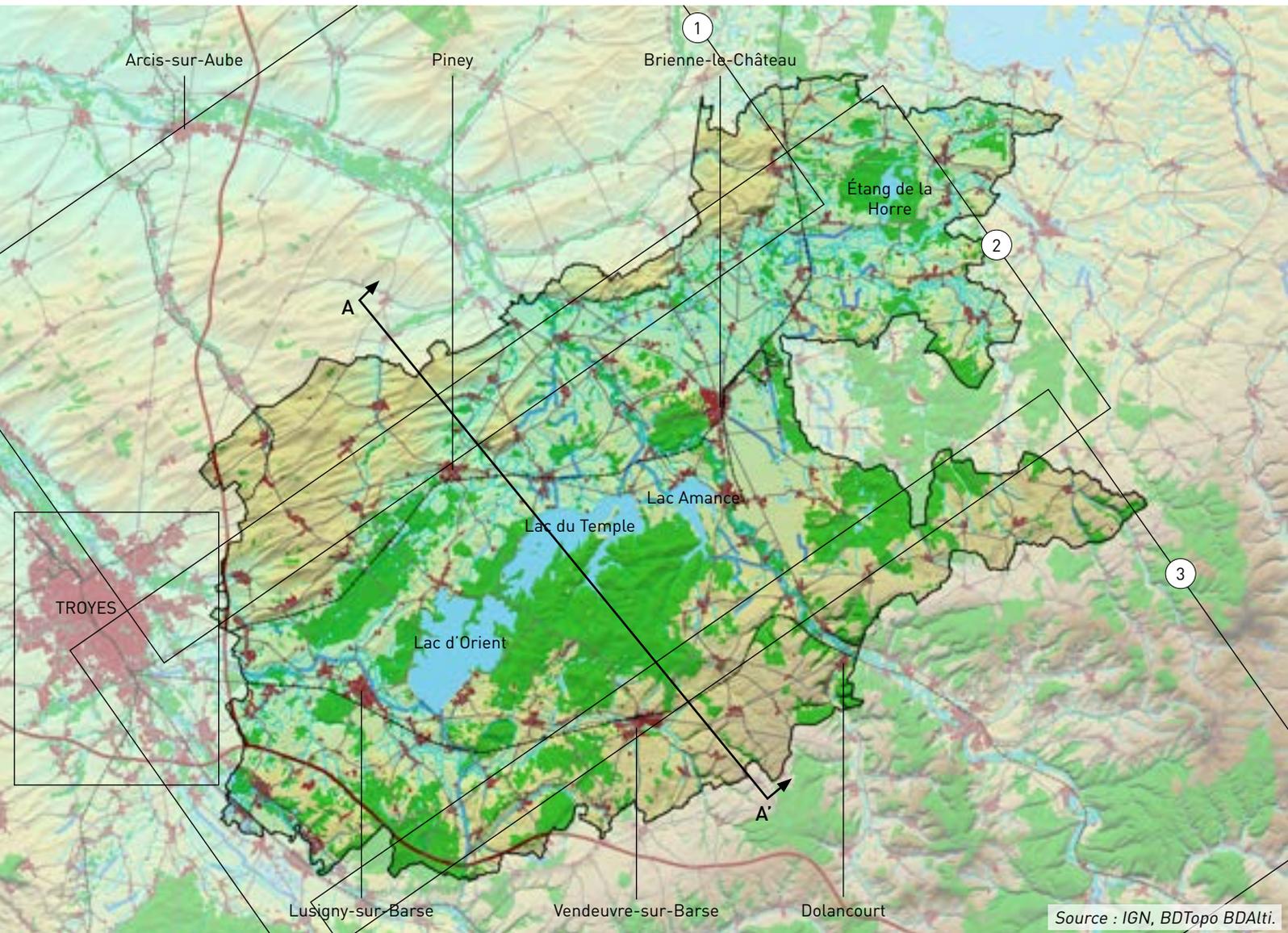
Sur tout le reste du territoire, l'urbanisation est moins regroupée, bien que l'on ne puisse pas parler de dispersion de l'habitat. Les bourgs sont plus proches et on trouve quelques constructions isolées.

② La seconde caractéristique tient à la spatialisation des bourgs le long des vallées de l'Aube et de la Seine, aux pieds de leurs coteaux, légèrement surélevés pour ne pas subir les inondations.

③ Enfin, on peut noter que seules deux villes du territoire disposent de zones d'activités économiques : Brienne-le-Château et Vendreuve-sur-Barse, dont l'installation s'est faite en entrées de villes. Troyes n'échappe pas à ce phénomène national, avec de nombreuses ZAE en périphérie, dont certaines sont quasiment au contact de la limite du Parc.

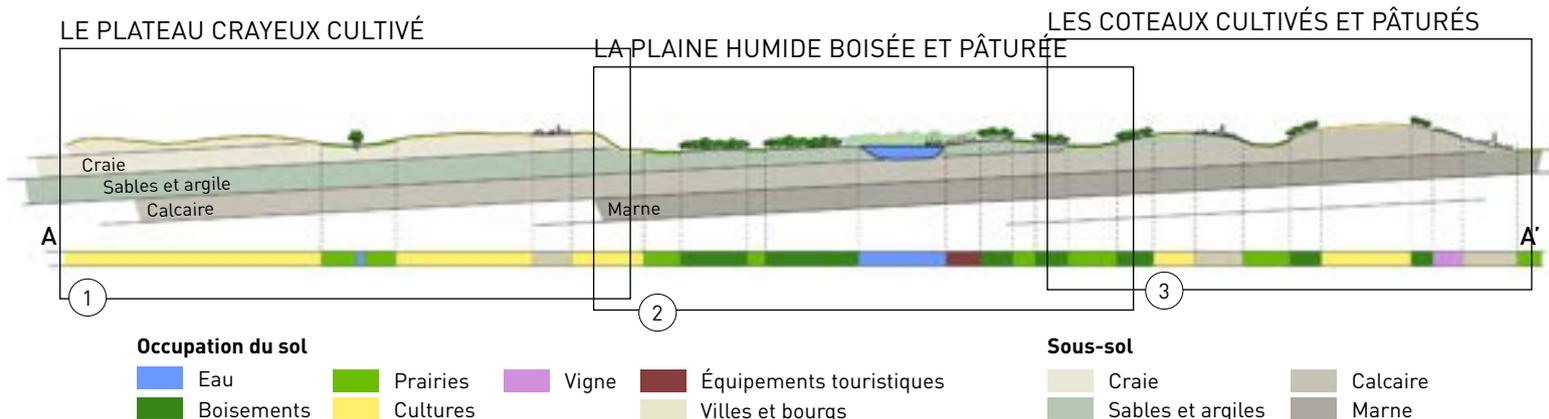
En ce qui concerne l'architecture, le territoire se compose très grossièrement de deux ensembles : les constructions calcaires correspondant au plateau crayeux du nord et au plateau calcaire du sud. Au centre s'étendent les constructions à pans de bois et brique, correspondant à la plaine humide argileuse (voir étude Parc).

I.6 LES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS



Les paysages du PNR de la Forêt d'Orient se répartissent sur trois grands ensembles géographiques, le plateau crayeux, la plaine humide et les collines calcaire. Chaque partie est occupée par des activités spécifiques, produisant des paysages contrastés : les grandes cultures céréalières sur le plateau ondulé, les lacs, la forêt, les réserves de biodiversité et les pâtures de la plaine, les cultures, les pâtures / fourrage et la vigne sur les collines et coteaux.

Les villes et villages sont implantés autour des lacs, profitant de leur proximité pour développer des activités touristiques liées à l'eau, ports et équipements nautiques, et liées à la forêt et aux réservoirs de biodiversité qui les entoure, sentiers, voies vélo et sensibilisation du grand public. Ils s'implantent également de manière caractéristique le long des grandes structures paysagères naturelles, la vallée de l'Aube et de la Seine. Le secteur de nord-ouest de la plaine humide fait exception, accueillant de grandes cultures sans boisement et des zones d'activités économiques.





**DYNAMIQUES DE TRANSFORMATION
DES PAYSAGES**

50 ans de transformation des paysages, de la campagne auboise au Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Les paysages du Parc ont connu de fortes évolutions depuis une cinquantaine d'années. Le chapitre suivant en fait état, en faisant un focus sur les principales évolutions des paysages.

Il convient d'analyser les grandes dynamiques, en cours ou passées, pour comprendre comment les paysages ont évolué pour en arriver au stade actuel et quelles sont les tendances d'évolution en cours. Les grandes évolutions paysagères reflètent ainsi les tendances d'aménagement et de prises de mesures pour faire évoluer le territoire. Il s'agit alors d'interroger ces évolutions pour se positionner, en leur faveur ou en souhaitant les réorienter, dans l'objectif de formuler des enjeux paysagers et de territoire.

Quatre grandes dynamiques ont fondamentalement transformé le territoire et ses paysages, dans les domaines de l'aménagement, de l'agriculture, de l'urbanisation et de l'environnement.

Leur description, dans les pages suivantes, ne prétend en aucun cas revêtir un caractère exhaustif. Il s'agit, parmi toutes les évolutions du territoire, de cibler certaines d'entre-elles ayant fortement participé à la construction plus ou moins récente des paysages actuels du territoire d'étude.

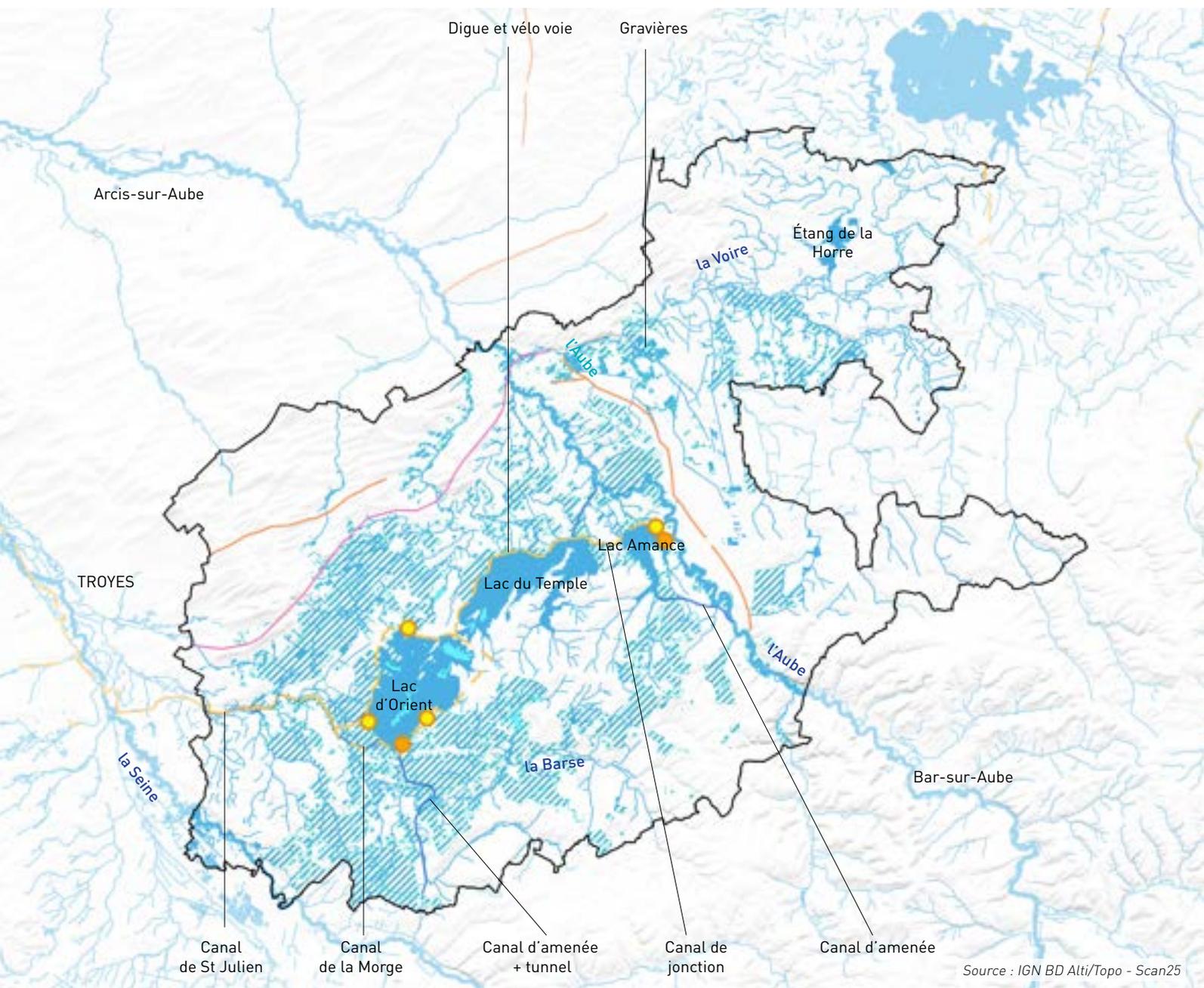
Les paysages de l'Aube des années 60 étaient très nettement dessinés par les caractéristiques spécifiques à chaque unité paysagère, parfaitement homogènes et en relation étroite avec leurs territoires. Depuis, les différentes dynamiques font évoluer les relations entre les unités et leurs territoires, créant de nouveaux paysages issus de nouvelles pratiques territoriales.

2.1 CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS

La création des lacs et des pôles touristiques annexés

Un premier événement, la création des lacs de la Forêt d'Orient dans les années 1960 (mise en eau du lac d'Orient en 1966, lac du Temple et lac d'Amance en 1990), va considérablement faire évoluer les paysages des unités, particulièrement celle de la Champagne humide.

À l'image des grands projets de l'époque, la création des lacs de la Forêt d'Orient avait pour objectif de répondre au besoin technique de gestion des débordements de la Seine et de l'Aube et de la ressource en eau potable. Dans un second temps, le projet mis en place a permis de répondre à la demande en matière touristique, en créant un équipement et des polarités de loisirs et touristique.



Source : IGN BD Alti/Topo - Scan25

- Les équipements liés à l'eau**
- Étangs existants avant la création des lacs
 - Écoulement naturel
 - Plan d'eau artificiel (retenue, gravière, mine, réservoir)
 - Canal

- Les équipements liés au tourisme et à la mobilité**
- Balcon du Parc
 - Voie verte - vélo voie des lacs
 - Ancienne voie romaine
 - Plage
 - Port de plaisance

Les répercussions sur les paysages se traduisent de différentes manières.

D'une part, pour l'objet nouveau qu'il représente, pharaonique, entièrement artificiel, façonné comme les projets gigantesques d'une époque où le développement rapide était nécessaire, transformant un territoire forestier en un territoire lacustre et créant un point d'appel, une curiosité paysagère, parfois considérée comme invasive, parfois comme exotique.

La création des lacs va aussi bouleverser les paysages par les nouveaux lieux qu'elle génère, les transformations induites, comme les infrastructures liées à la gestion de l'eau, qui font aujourd'hui partie des caractéristiques paysagères locales, la création des infrastructures nautiques, touristiques, et routières, des activités liées aux nouveaux espaces de nature, etc.

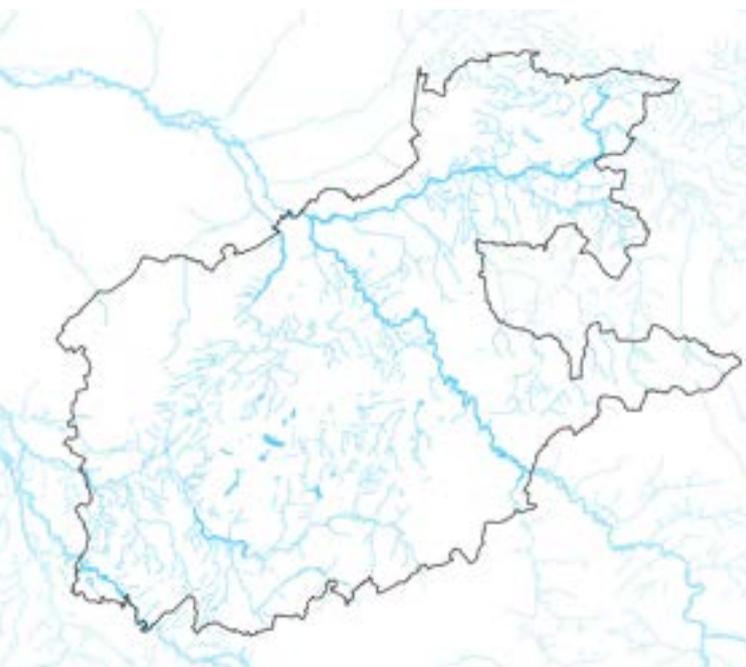


La dimension technique de l'ouvrage des lacs marque particulièrement les paysages en hiver, lors de la vidange. La digue apparaît entièrement, les traces de l'occupation précédente émergent à nouveau, réveillant la mémoire des lieux. La purge du lac, ou le traitement de la digue, à caractère technique et dépourvu d'éléments de valorisation, favorise la représentation d'un équipement national exogène.



▲ La vélovoie située sur la digue, composée d'une grande voie enrobée, longeant la digue et son enrochement de pierres calcaires ou gréseuses contrastant nettement avec le paysage local et contribuant à la représentation d'un objet posé complètement arbitrairement.

◀ Réseau hydrographique avant la création des lacs en 1960. Le territoire est irrigué par un chevelu de ruisseaux et quelques étangs reliant quasiment l'Aube et la Seine.



Canal d'amenée de la Seine à Marolles-Lès-Bailly. Le caractère colossal de l'équipement est accentué par son aspect également très technique, entièrement bétonné et dépourvu d'éléments de valorisation, semblant ne pas vouloir tirer parti du potentiel paysager du canal. ▼



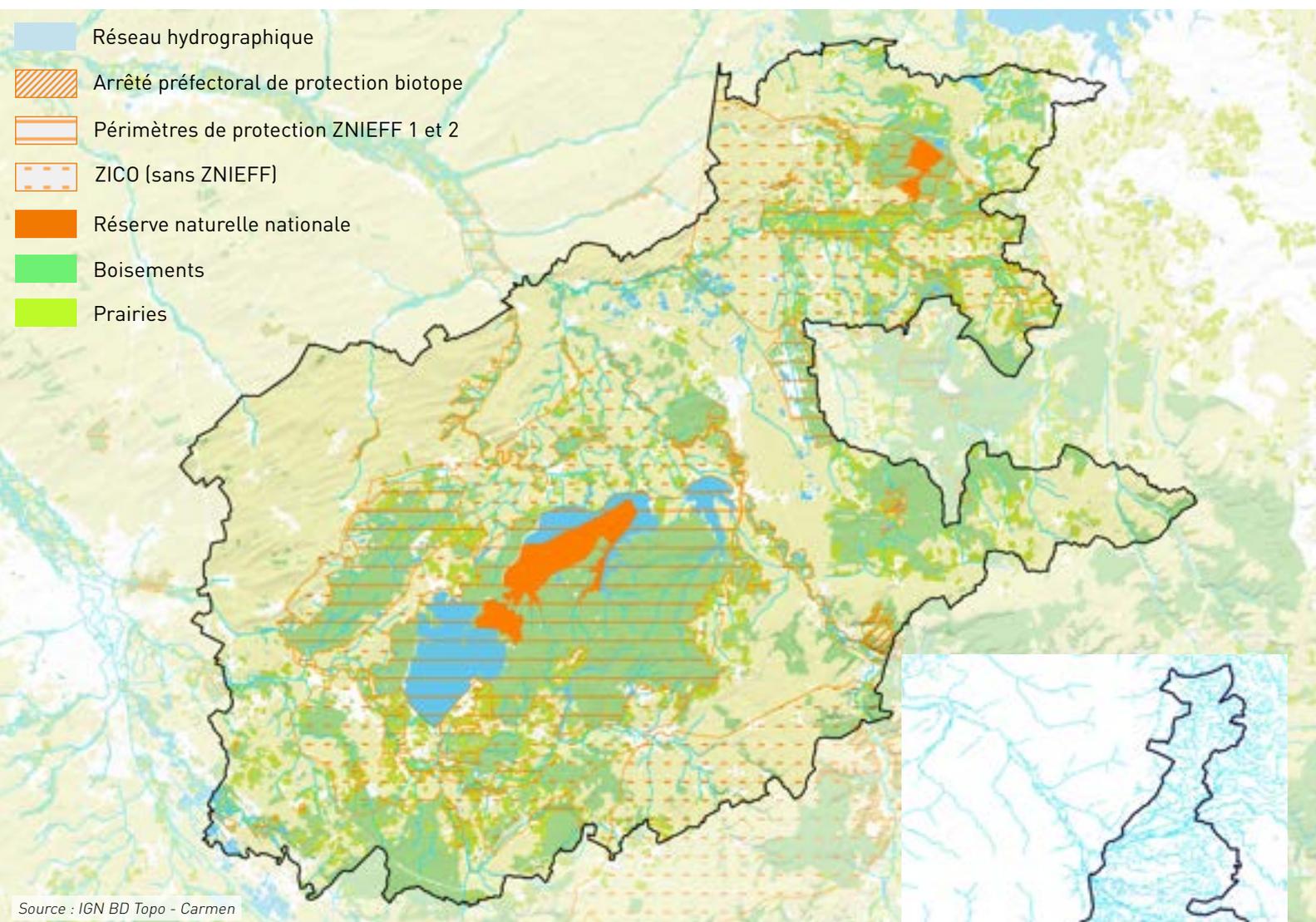
2.2 GESTION ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La création du Parc et d'une ambition de préservation de la nature

Lorsque les lacs furent inaugurés en 1966, la réponse à la question de la gestion de ces nouveaux paysages et de la nouvelle fréquentation des lieux a rapidement été trouvée. La création du Parc s'est donc faite très naturellement, s'imposant comme une évidence.

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient fût donc créé en 1970, un des premiers PNR français, pour veiller à préserver, gérer et valoriser le patrimoine environnemental du territoire, venant de subir d'importantes modifications. Dans la foulée, une série de mesures de protection ayant influencé l'évolution des paysages a été prise par le Parc, en lien avec les producteurs et opérateurs économiques locaux, concernant l'environnement et la gestion du territoire. Cela dit, une certaine permanence caractérise les paysages concernés par l'ensemble de ces mesures. Il s'agit des paysages naturels, riches, diversifiés et reconnus : des paysages lacustres, forestiers, prairies, zones humides, et carrières. Les mesures visent l'utilisation d'outils fonciers et réglementaires, les partenariats public / privé, ou l'aménagement et la gestion pour l'exploitation et l'ouverture au public.

Les paysages non concernés par les mesures de protection connaissent d'importantes transformations de différentes natures : fermeture de certains espaces ouverts pâturés ou cultivés, urbanisation et imperméabilisation des sols à proximité des villages et des agglomérations, etc.



Le zonage RAMSAR

- Plan d'eau
- Périmètre du zonage RAMSAR - Étangs de la Champagne humide
- Périmètre actuel du PNR

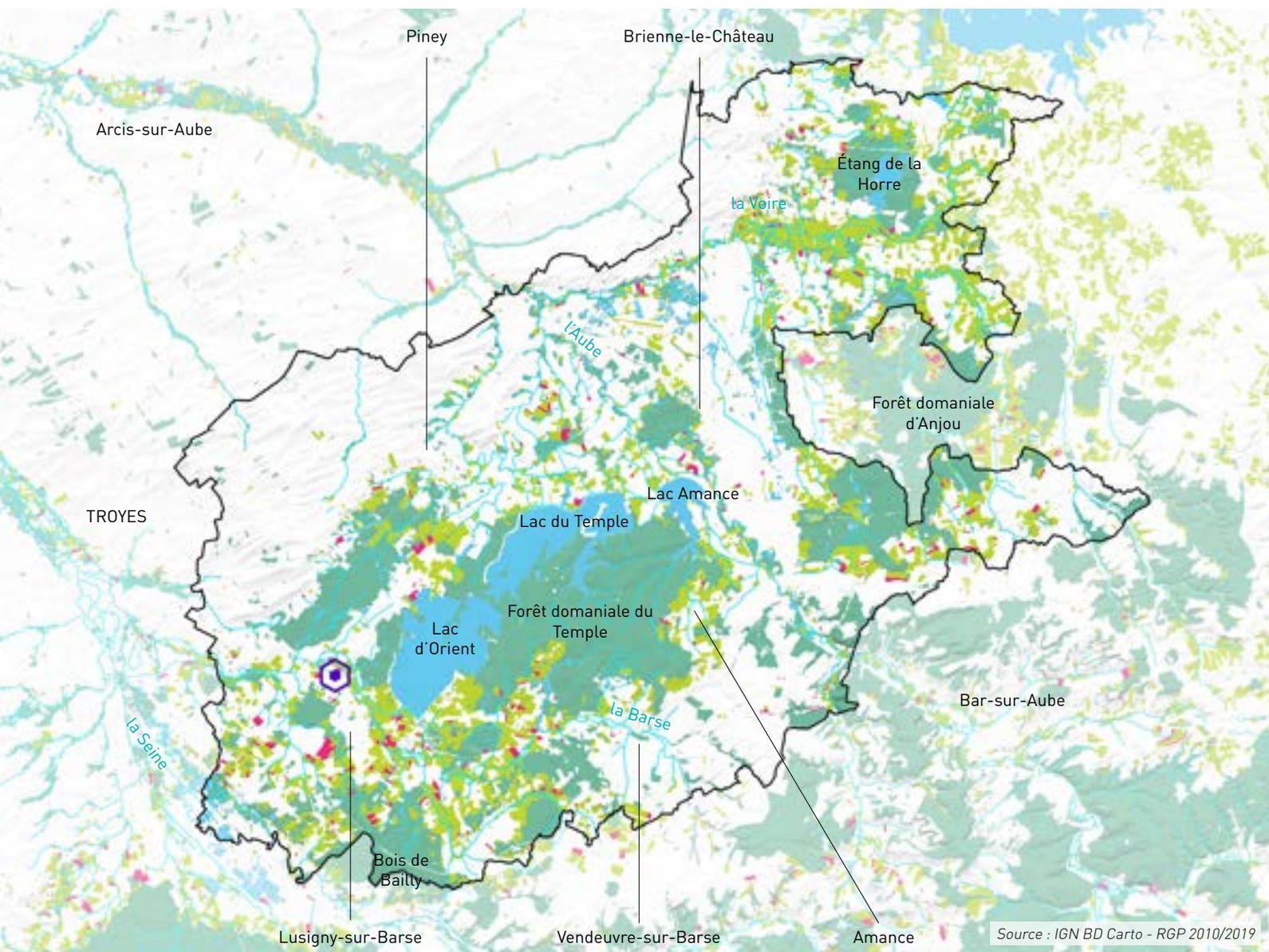
Les zonages RAMSAR délimitent les zones humides d'importance internationale. La zone des Étangs de la Champagne humide couvre plus de 250 000 hectares, et englobe la majorité du PNR.



2.3 PRATIQUES AGRICOLES

L'intensification de l'agriculture, dynamisée par des pratiques systématisées et standardisées, notamment d'emploi de produits destinés à remplacer les apports naturels d'un substrat satisfaisant, a profondément transformé les paysages agricoles, d'autant plus au sein de l'unité paysagère de la Champagne crayeuse. Le remembrement est un indicateur des pratiques plus intenses nettement observable, tout comme l'inexistence de haies séparatives ou d'arbres isolés dans les parcelles, bien que le territoire semble avoir toujours été en déficit de végétation.

Aujourd'hui, l'intensification se poursuit et s'étend en touchant la Champagne humide et le Barois, par la transformation de pratiques locales et le développement de nouvelles pratiques, comme les grandes cultures ou la méthanisation.



 Plan d'eau	 Massif forestier	 Surface en prairie (2019)
 Cours d'eau	 Méthaniseur	 Surface ayant perdu le statut de prairie (2010-2019)

Depuis la création du Parc, ses paysages ont fait face à différentes évolutions des pratiques agricoles, qui se diversifient et s'intensifient depuis une dizaine d'années.

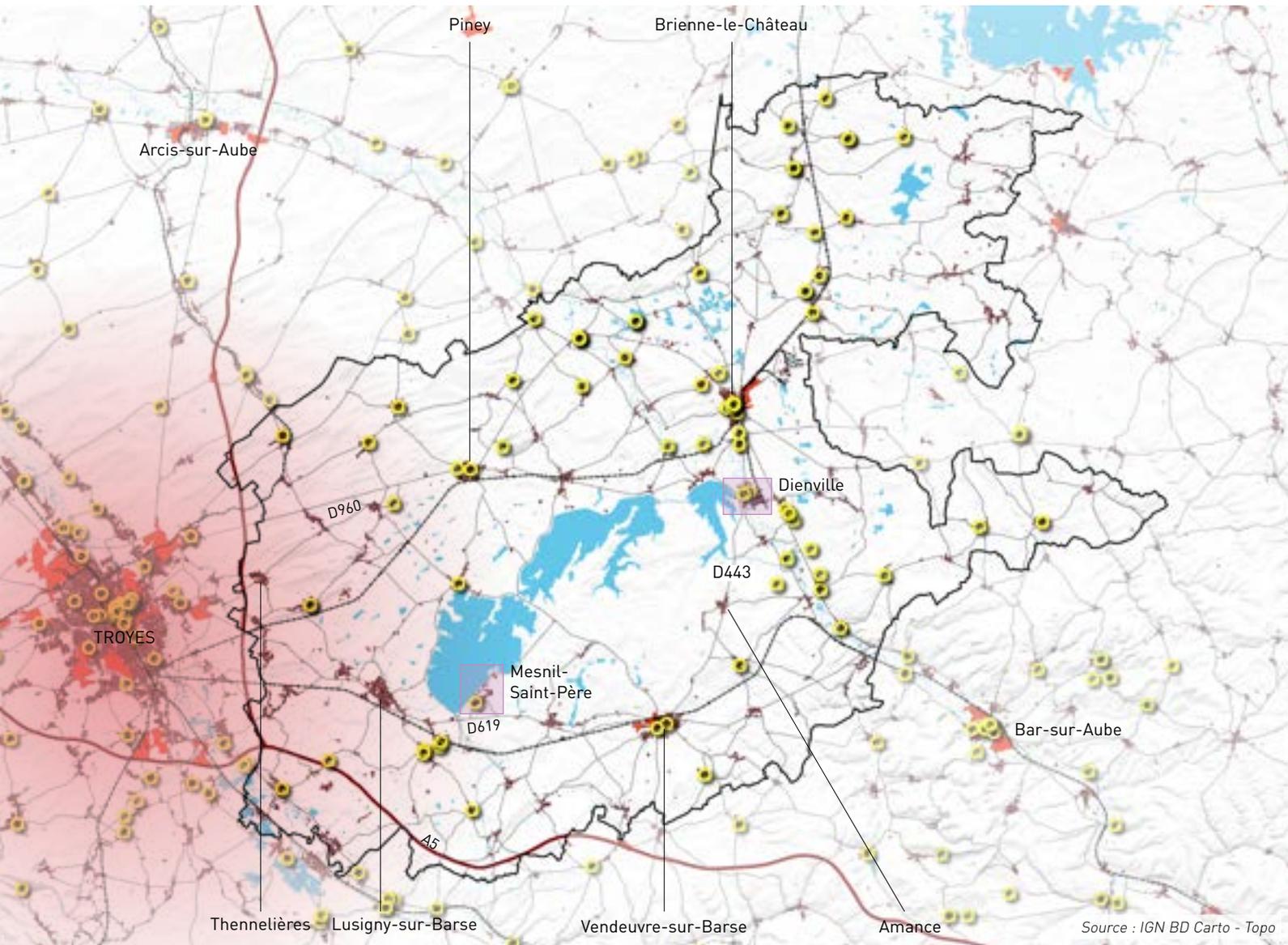
- L'intensification des pratiques en Champagne Crayeuse

Elle se manifeste à travers différents indicateurs : l'agrandissement des parcelles (remembrement et fusion foncières individuelles), l'inexistence des haies et l'utilisation forcée d'intrants, produisant des paysages très ouverts, complètement dénudés et dépourvus de végétation.

- Le retournement des prairies de la Champagne Humide

Peu à peu, les prairies subissent un changement de destination, passant de prairies pâturées à des prairies fourragères ou à des grandes cultures. La dynamique est sans doute la plus menaçante pour la qualité paysagère et environnementale du Parc. La carte indique les prairies dont le statut a changé depuis 2010.

2.4 DÉVELOPPEMENT URBAIN



	Zone urbanisée		Monument historique		Autoroute		Liaison locale		Voie ferrée
	Zone d'activités				Réseau hydrographique		Liaison régionale		Voie ferrée abandonnée

Source : IGN BD Carto - Topo

Depuis les années 50, la demande de logements sur le territoire national a explosé. Le département de l'Aube et en l'occurrence le territoire du PNR n'échappent pas au phénomène, qui se mesure différemment selon les secteurs. La grande tendance est au développement urbain de l'agglomération troyenne, se répercutant sur les communes du parc les plus proches. Un gradient de pression urbaine marque l'urbanisation depuis l'ouest, jusqu'à s'éteindre et laisser certains bourgs en panne de développement.

Sur la frange ouest, la dynamique d'urbanisation se concrétise essentiellement par des extensions résidentielles. Les communes les plus concernées sont : Bouranton, Thénélières, Ruvigny, Montaulin, Laubressel, Courteranges, Mesnil-Séllières et Lusigny-sur-Barse, qui a également implanté une ZAE. Leurs paysages ont évolué avec la mise en place d'infrastructures routières et ferroviaires, favorisant les extensions de maisons individuelles à l'architecture véhiculaire, implantées au milieu de leur parcelle et la plupart du temps enfermées par de hautes haies plantées.

Piney et Vendeuve-sur-Barse ont bénéficié de leurs gares jusque dans les années 80, époque où la démographie a fortement augmenté, transformant les paysages de petites bourgades en paysages plus urbains de petite ville, notamment avec la construction de logements collectifs (Vendeuve-sur-Barse, Brienne-le-Château).

Brienne-le-Château implanté des zones d'activités économiques à ses entrées. Après avoir vu sa population doubler en 30 ans, jusque dans les années 80, la ville connaît une forte baisse de sa démographie, jusqu'à retrouver la population des années 50. Les paysages s'en retrouvent modifiés par le nombre de panneaux d'indication de vente immobilière et de volets fermés.

La proximité des lacs a également été un facteur d'évolution des paysages urbains, avec la mise en place de ports et d'équipements touristiques de grande taille (Mesnil-Saint-Père, Dienville), générant également une augmentation de l'offre en hébergement touristique particulier, gîtes, chambres d'hôte, airbnb.

Tous ces éléments ont participé à la composition actuelle des paysages du Parc et à son image de territoire dynamique saisonnier à caractère touristique, image focalisée sur les abords des lacs.



**VALEURS PAYSAGÈRES AU REGARD
DES ACTEURS DU TERRITOIRE**

3. REPRÉSENTATIONS SOCIALES PAYSAGÈRES

L'intérêt de l'analyse des représentations sociales paysagères réside dans la mise en lumière des divergences de points de vue sur les caractéristiques et les enjeux paysagers du Parc, pouvant donner lieu à la mise en place de mesures ou de politiques d'action publique ou privé contradictoires. En effet, selon les profils des acteurs, les représentations des paysages peuvent varier radicalement et constituer des conflits ou des points de blocage dans les décisions concernant l'avenir des paysages du Parc.

D'autre part, les représentations sociales, part «immatérielle» de la constitution des paysages, font pleinement partie des composantes paysagères. De fait, le point de vue ou encore l'idée que l'on se fait d'un paysage peut parfois être en décalage par rapport aux réalités territoriales et être à l'origine d'actions (ou absence d'action) et de transformations des paysages.

Au cours des entretiens et des rencontres avec les acteurs, différentes représentations sociales ont été livrées, qu'il semble important de souligner dans le diagnostic global et de prendre en compte dans le plan d'action du Parc. Ce chapitre fait état des représentations divergentes, parfois opposées, qui génèrent des actions façonnant les paysages du Parc.

Des représentations divergentes : des paysages «techniques» d'un territoire exploité, des paysages touristiques ou des paysages «naturels»

Si les paysages ont subi des transformations d'ordre matériel, leurs représentations sociales, elles aussi, sont en évolution.

Avant la création des lacs, le territoire ne bénéficiait pas d'une représentation très valorisante, bien qu'il se soit inscrit dans l'Histoire à plusieurs reprises, depuis la traversée des romains qui tracèrent plusieurs voies encore existantes aujourd'hui, jusqu'au(x) passage(s) de Napoléon qui s'y arrêta à différents endroits, dont Piney, tel que le bourg le raconte. Le territoire était perçu, notamment localement, comme un territoire assez ingrat pour l'agriculture, que ce soit en Champagne crayeuse, dont le sol était trop pauvre pour une agriculture bien productive, ou en Champagne humide, dont le sol était trop humide pour y faire pousser autre chose que de l'herbe. Le territoire de la Champagne, considérée comme «pouilleuse», faisait partie de ces territoires à connotation négative car impropre à la production, comme par exemple les landes de Gascogne, qui, comme l'Aube, servit de support à différentes expérimentations, dont la plantation de pins par Napoléon III. Le territoire garde les traces de cette expérience à travers les reliquats de boisements que l'on trouve dans le nord du département. Bien que les habitants devaient sans doute ressentir un profond attachement à leur territoire, l'exercice autoritaire du pouvoir souverain favorisait leur sentiment du manque de maîtrise de leurs terres et d'un déficit de reconnaissance.

Différents événements survenus au cours du XX^{ème} siècle firent évoluer les représentations sociales paysagères du territoire, parfois de manière paradoxale. Beaucoup de choses se jouèrent à partir des années 1950/60 : le renouveau de la viticulture, dont la solidarité des champenois permit de redorer le blason régional avec l'engouement pour le Champagne, le développement de l'agriculture céréalière, qui participa à la disparition des «savarts», notamment sous l'impulsion d'Edgar Pisani¹, et la création des lacs. Ces événements ont sans doute favorisé la renaissance, voire la naissance de représentations sociales paysagères partagées entre valeurs positives et négatives.

La Champagne crayeuse en est un parfait exemple. Les grands «progrès» en matière d'agronomie des soixante dernières années ont permis de procurer une nouvelle valeur agricole au territoire, dont les paysages sont reconnus par tous comme l'illustration d'un puissant moteur économique régional et national. La valeur financière conséquente des terres très prisées se traduit par des paysages très peu urbanisés, faisant face à la pression urbaine de l'agglomération troyenne. Mais aujourd'hui, le courant environnementaliste oppose une nouvelle représentation des paysages de la crayeuse, dévalorisée par le caractère fortement industriel et polluant de l'agriculture, comme étant le produit d'un simple support de culture, une «éponge à intrants». Ce conflit de représentations donne lieu à de fortes incompréhensions, à des actions contradictoires, y compris chez les agriculteurs, dont certains sont fiers de la richesse qu'ils génèrent et d'autres gardent l'image d'un territoire en opposition aux enjeux environnementaux actuels, transformé par une volonté venue du haut de l'échelle décisionnaire.

L'autre grand évènement ayant fait évoluer les représentations sociales paysagères du territoire fût la création des lacs, dont les travaux débutèrent en 1960. Il dirigea les feux des projecteurs sur la Champagne humide, enfant pauvre des représentations sociales de l'époque. L'aménagement est perçu de différentes manières, produisant des répercussions importantes sur les mesures prises pour l'aménagement du territoire.

D'un côté, la création des lacs est perçue comme l'implantation d'un grand équipement infrastructurel, donnant lieu

1. À l'époque Préfet de la Haute-Marne, E. Pisani mis en place un plan d'aménagement des friches avec la création de la SAFE en 1958. Voir : Dorel Gérard, Duménil Claude. L'évolution de l'agriculture en Champagne-Ardenne (pendant les trente dernières années). In: Travaux de l'Institut Géographique de Reims, n°55-56, 1983

3. REPRÉSENTATIONS SOCIALES PAYSAGÈRES

à des façons d'aménager considérant l'aspect technique des choses, comme les digues et les canaux. On en parle parfois comme des réservoirs, destinés à irriguer la région parisienne ou à lui éviter les inondations lors des crues de la Seine et de l'Aube.

De l'autre, l'aménagement est perçu comme un moteur d'attractivité touristique, donnant lieu à des aménagements de gestion de la fréquentation touristique. Les lacs renvoient l'image d'objets de loisirs principalement estivaux, composés de plages, de zones de baignade, de ports de plaisance et ceinturés par les vélo-routes.

L'articulation des deux dimensions ne semble pas toujours être cohérente et génère, là encore, le sentiment que la maîtrise du territoire échappe à ses habitants. Le paradoxe de leurs points de vue tient dans deux dimensions. D'une part l'amorce d'un sentiment de fierté produit par l'attractivité du territoire, voyant de nombreux touristes affluer sur le territoire pour profiter des lacs, de leur beauté, de leur aménité, du plaisir qu'ils procurent en saison chaude, venus de loin ou de moins loin, comme les citoyens troyens pour qui il s'agit d'une nouvelle destination privilégiée. D'autre part, un aménagement encore imposé, ayant fortement transformé le territoire sans concertation, faisant disparaître des villages et des terres exploitées.

Peu après la création des lacs, une troisième représentation paysagère apparût, fortement naturaliste, avec la mise en place du Parc naturel régional au début des années 1970. Le travail de sensibilisation du Parc a peu à peu porté ses fruits, produisant aujourd'hui la représentation des paysages de la Champagne humide comme étant des paysages « naturels », constitués par l'omniprésence de l'eau et de la forêt. Pour beaucoup, ces paysages lacustres et forestiers représentent de remarquables réservoirs de biodiversité, réserves naturelles exemplaires pouvant être le support des loisirs éducatifs et de la sensibilisation à l'environnement. Mais cette représentation est ébranlée par les nombreuses infrastructures hydrauliques et touristiques qui traversent le territoire, donnant un caractère artificiel aux paysages. Car, fait dommageable, la valorisation paysagère des infrastructures est souvent effacée face à la rigueur de l'installation hydraulique.

« Ici il y a une pression foncière hallucinante. Il n'y aura jamais de friche, aucun répit pour le sol, soit il est cultivé, soit il est urbanisé en entrée de bourg. »

« La prairie est le dernier maillon de la chaîne, le premier secteur impacté dans les secteurs d'interfaces. Cette dernière semaine, 60ha de prairies sont menacés, c'est inquiétant pour l'avenir. »

« Aujourd'hui la fréquentation est concentrée autour des lacs, mais il faut parvenir à faire découvrir le reste du territoire et notamment les villages et les espaces agricoles »

« Vous la trouvez comment vous cette vélo voie ... et la digue... ce sont de beaux équipements mais personnellement je les planterais et les aménagerais...»

Des représentations décalées des réalités territoriales : les paradoxes paysagers

- Un sentiment d'éternité procuré par les paysages lacustres et forestiers de la champagne humide

Les paysages de la Champagne humide, adaptés au substrat local, paraissent en place depuis toujours, figés par le sentiment d'éternité que procure la forêt de feuillus et ses hauts fûts centenaires, ou les lacs et la grande richesse des milieux qui les entourent. Mais finalement, bien que la forêt soit très ancienne et apparaisse sur les cartes les plus anciennes, les éléments paysagers les plus ancestraux restent sans doute les prairies, parfaitement prospères dans l'humidité du territoire. La forêt et les lacs bénéficient donc d'une représentation très symbolique, éléments paysagers mis en lumière, mais participent quelque peu à diminuer l'importance que l'on accorde aux prairies, qui de plus pâtissent d'une représentation négative historique, étant associées aux savarts et aux friches. Le paradoxe de ces représentations sociales participe donc au manque de conscience de l'importance des prairies dans l'écosystème global, et sans doute à leur recul au profit des cultures.

- Une image viticole et patrimoniale attribuée aux paysages du barrois

Un autre paradoxe marquant les paysages réside dans la représentation des paysages du Barrois. Dans l'imaginaire collectif les paysages du Barrois sont étroitement liés à la présence de la vigne et sont par conséquent reliés à la notoriété de la Côte des Bar. On ne prend alors difficilement conscience que la majorité de l'unité paysagère est en réalité occupée par les grandes cultures. Les territoires les plus accessibles et les plus visités restent les petites vallées viticoles, laissant le champ libre au développement de la grande production sur les plateaux et aux risques affectant l'environnement et les paysages.

D'autre part, les plateaux du Barrois pourraient participer à enrichir les possibilités de parcours sur le territoire,

3. REPRÉSENTATIONS SOCIALES PAYSAGÈRES

offrant de nombreux points de vue sur les paysages et une diversité paysagère complémentaire aux vallées viticoles et à la Champagne humide. Mais ils restent peu traversés par les touristes, peu plébiscités, comme occultés par les représentations sociales paysagères locales.

- Une image urbaine de Brienne-le-Château

On fait souvent référence à Brienne-le-Château comme une ville active, dynamique, polarité attractive du territoire du Parc. Les acteurs du territoire la considèrent comme le pôle principal du PNR, statut contribuant à l'image d'un territoire sous influence urbaine des rayonnements de Brienne et Troyes. Cependant, si Brienne-le-Château a connu un développement remarquable dans les années 1980, la démographie ne cesse de décroître depuis une quarantaine d'années, diminuant d'un tiers sa population pour passer de 4000 habitants en 1980 à 2700 en 2020. Les répercussions paysagères se mesurent par des aménagements pouvant paraître peu opportuns, comme le développement des lotissements pavillonnaires ou des zones d'activités économiques. Ces aménagements concourent à donner aux paysages une connotation fortement urbaine alors que la ville pourrait valoriser sa dimension rurale et patrimoniale liée à la présence du château.

- Le développement de la méthanisation, nouveau paradigme agricole ?

Très récemment, les pratiques de méthanisation se sont développées sur le territoire du parc, avec la création du méthaniseur de Lusigny-sur-Barse. Son implantation a un effet immédiat sur les pratiques agricoles, incitant les agriculteurs à transformer les prairies pâturées en cultures ou prairies fourragères pour fournir le méthaniseur, dont la rentabilité immédiate est plus importante. L'évolution que les paysages vont subir pourrait être très rapide, alors que les répercussions environnementales pourraient être néfastes, entre émissions de gaz à effet de serre et pollution des nappes phréatiques.

Mais il s'agit d'une problématique globale concernant l'image «verte» de la méthanisation, non spécifique au territoire du Parc. Au sein du Parc, le problème est la forte réactivité des agriculteurs qui répondent positivement à la demande de fourniture de matière première pour le fonctionnement du méthaniseur.

« Oui, le secteur le plus connu et le plus fréquenté se trouve autour des lacs, mais pour moi la champagne humide c'est les paysages de prairies et les petits villages agricoles, vraiment caractéristiques, comme autour de Marolles-les-Bailly.»

« Vous savez nous sommes très dépendants d'un système économique mondial, la viticulture en bio c'est très difficile, il y a de nouveaux cépages plus résistants mais la grande dynamique pour nous se situe sur la vente pour les grossistes et la culture des légumineuses sur le plateau... c'est la solution pour s'en sortir. C'est tou ça la cotes des Bars. »

« Le plateau ouvert du Barrois est un peu oublié. Dans ce territoire, Vendevre joue un rôle de ville porte à assumer et à valoriser alors que la tendance est plutôt à la déshérence... »

« Dans la plaine de Brienne, la ville constitue une polarité urbaine attractive pour l'emploi et les commerces, mais entre nous plus de dynamisme serait souhaitable. Nous sommes dans une ruralité frappante »

Entre divergences et paradoxes, une certaine difficulté à trouver la fierté locale

Au-delà des répercussions directes de toutes les divergences de points de vue, sur la prise de mesures ou d'actions entraînant des évolutions des paysages, ou au contraire leur stabilité, les conflits de représentations ont pour conséquence d'entretenir une culture locale fragile, en recherche constante de fondements et méritant plus d'assurance. Le sentiment local de manque de maîtrise et de concertation sur l'action territoriale, de tiraillement entre des mesures parfois contradictoires, conduit également à une certaine difficulté à affirmer la fierté des acteurs de leur territoire et de leurs paysages. Ce phénomène se traduit de différentes manières, notamment par le déficit d'hébergements touristiques de petite taille ou d'offre de restauration. Aujourd'hui, les établissements existants relèvent de grosses structures privées, accueillant largement les touristes.

Pourtant, les qualités des paysages sont nombreuses, entre leur diversité, leur qualité environnementale, leur particularités locales, leurs esthétiques, leur caractère préservé, rural et bucolique, leur connectivité, etc. Ils constituent autant d'atouts que de nombreux territoires pourraient envier et devraient générer une satisfaction prononcée et une estime locale affirmée par les habitants et acteurs du territoire.

« Moi quand je vends ma viande je vends une part de territoire, une histoire, je veux pouvoir être fier de là où j'habite... mais c'est difficile »

« Ici en crayeuse il manque une fierté de son patrimoine, le mode constructif, torchis, bois demande de l'entretien certes mais c'est une réelle valeur patrimoniale »

« Je suis très déçu... le lavoir.... Ça aurait permis de donner quelque chose à voir aux gens qui viennent, et les voies romaines, sur le tracé les cultures sont toutes jaunes, ça veut bien dire qu'elles existent. C'est honteux de ne rien faire ! »

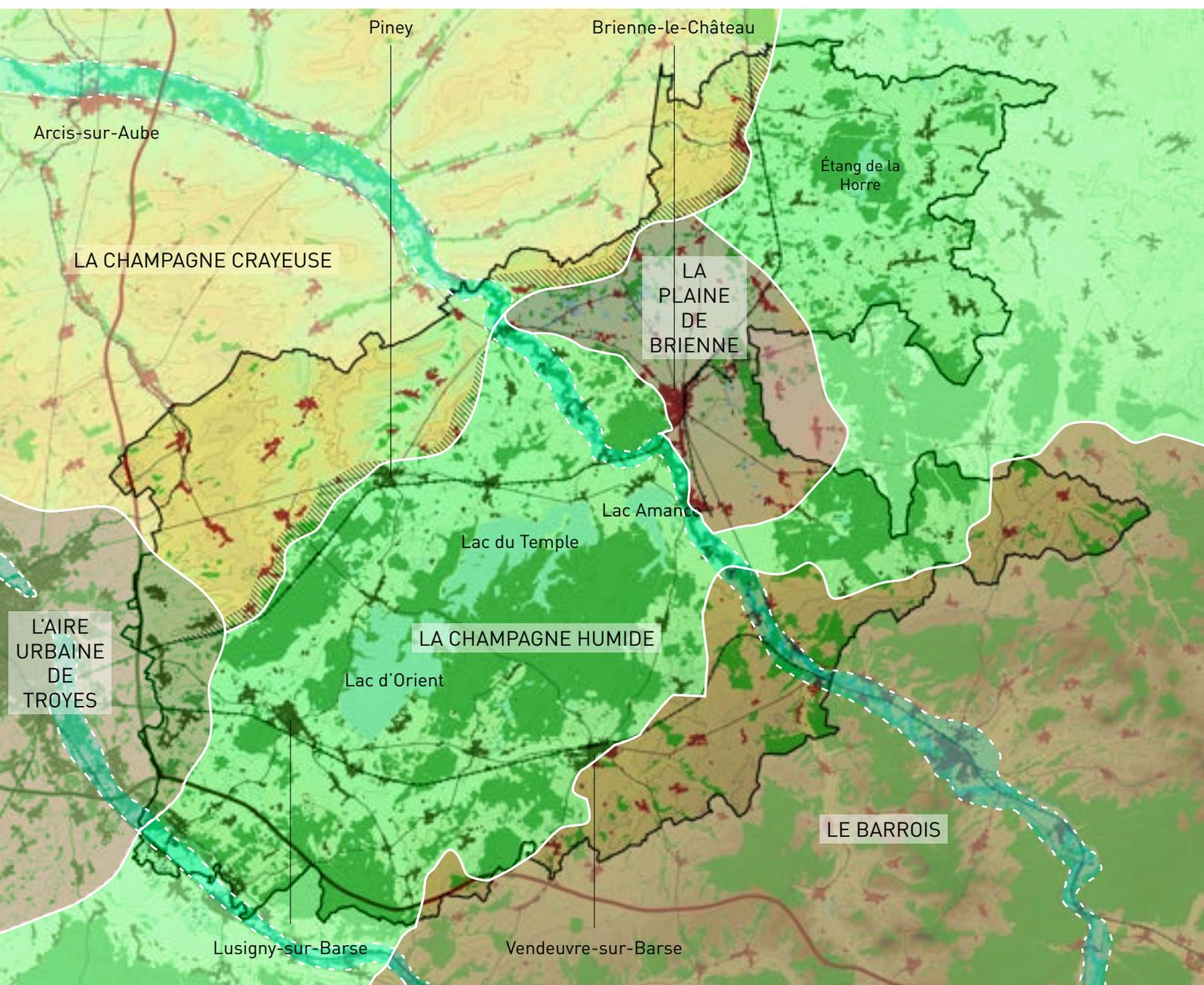
« Courteranges est une vitrine de tous les enjeux du parc : politique volontariste de conservation environnementale et politique attractive pour les nouveaux arrivants. Mais je pense qu'il y a une problématique majeure qui concerne la vie des villages. On ne ressent pas le dynamisme agricole dans les villages.»

« À Brienne on est à côté des lacs, de la vallée de l'Aube et des forêts, moi j'aime tous ces paysages intimes, très qualitatifs. »



LES UNITÉS PAYSAGÈRES DU PARC

DÉLIMITATION DES UNITÉS PAYSAGÈRES



Les unités et leurs principales structures paysagères

Au regard des caractéristiques et des dynamiques paysagères, **cinq grandes unités paysagères**, organisées par deux grandes structures paysagères et leurs bassins versants, composent le territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

On peut distinguer :

- Les trois grandes unités les moins urbanisées, entre campagne cultivée et territoires de nature, dont les paysages se sont construits essentiellement à travers un fort ancrage au territoire :

- **La Champagne Crayeuse**, grand plateau agricole ondulé,
- **La Champagne Humide**, plaine pâturée, cultivée et boisée,
- **Le Barrois**, plateau vallonné et coteaux cultivés.

- Les deux unités dont les caractères urbains sont plus développés, dont les paysages reflètent un développement produit par des activités dépassant le territoire,

- **L'Aire urbaine de Troyes**, aire urbanisée de Troyes et sa couronne périurbaine,
- **La plaine de Brienne**, plaine cultivée et urbanisée.

Les unités paysagères, par leur configuration géographique de plateaux séparés par une large dépression, produisent des effets de covisibilité. Depuis les hauteurs du Barois, on peut apercevoir les coteaux de la Champagne crayeuse et ses paysages en toiles de fond, et inversement depuis la Champagne crayeuse. Les points de vue donnent parfois à voir la totalité de l'unité surplombée, comme les points de vue du Barois sur la Champagne humide depuis la D619 entre Vendevre-sur-Barse et l'Aube.

Les structures paysagères remarquables

Les cinq unités sont reliées par les grandes structures paysagères des vallées de l'Aube et de la Seine, qui les traversent en marquant les paysages de chaque unité de leur empreinte géographique, par séquences, au fil des deux grands cours d'eau. Les paysages du Parc sont également structurés par les coteaux formant un belvédère aux nombreux points de vue remarquables surplombant la Champagne humide depuis la Champagne crayeuse.

Les trois grandes entités géographiques de la Champagne crayeuse, de la Champagne humide et du Barrois forment des « bandeaux » orientés est-ouest. Les deux grandes vallées de l'Aube et de la Seine s'écoulent du sud vers le nord et forment des structures paysagères qui organisent les grands paysages.

Les deux grandes vallées du territoire ne forment pas d'entités spécifiques. Disposant des mêmes grandes caractéristiques géographiques, elles donnent une tonalité particulière aux paysages qu'elles traversent, notamment par l'urbanisation et l'architecture, spécifiques à chaque entité géographique.

Composées de coteaux boisés aux pentes douces et de vastes plaines cultivées, les vallées de l'Aube et de la Seine forment des paysages ouverts empreints de ruralité. Les paysages de fond de vallées sont caractérisés par la dominance de grandes cultures.

Plusieurs éléments paysagers structurent les paysages de ces vallées :

- les boucles boisées formées par les ripisylves et les zones humides des rivières
- le chapelet de villages bien dessinés sur les coteaux, installés le long des routes

Plutôt resserrées dans les parties sud du territoire de parc, les vallées s'ouvrent et les plaines cultivées s'élargissent pour laisser la place au développement des pôles urbains : Troyes et Brienne-le-Château : quartiers résidentiels, zones d'activités, etc.

Autour des deux pôles urbains, ces vallées sont marquées par la présence de nombreuses gravières et étangs plus ou moins perceptibles.

Limites nettes et limites épaisses, les basculements entre les unités

Si la limite matérialisée par les coteaux de la Champagne crayeuse est parfaitement franche, la plupart des autres limites d'unités sont des limites épaisses, dont les gradients peuvent s'étendre sur des kilomètres. Par exemple, le passage de la Champagne humide au Barrois s'étend sur plusieurs kilomètres de paysages mixtes, encore fortement pâturés, boisés et dont la quantité de grandes cultures augmente peu à peu.

Les limites des aires urbaines sont également épaisses mais progressives, selon le développement de l'urbanisation. Il s'agit d'une des caractéristiques principales des unités urbaines, qui augmentent la surface des unités urbaines au détriment des unités attenantes. On peut toutefois noter que la limite ouest de l'unité de Brienne-le-Château est nettement marquée par le coteau du Bois du Défaut.



CARACTÉRISATION ET
QUALIFICATION DES UNITÉS
PAYSAGÈRES DU PARC

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Les paysages du territoire ont été façonnés par l'Homme. Les paysages productifs sont des environnements aménagés par l'Homme dans le but d'accroître la production de biens ou services. Il englobe des activités telles que l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, et d'autres formes d'utilisation des ressources naturelles en vue de générer des rendements économiques. Les paysages de l'ensemble du PNR sont réunis autour de cette caractéristique commune, d'où découlent certains enjeux généraux. Toutefois, le PNR recouvre en partie trois grands ensembles géologiques et paysagers qui se lisent clairement sur le territoire par les reliefs, pourtant peu marqués, et les activités humaines associées. Trois grandes entités paysagères se dessinent : la Champagne crayeuse au Nord-Ouest, le Barrois au Sud-Est et la Champagne humide située entre les deux. Au sein de la Champagne humide, des particularités locales marquent clairement deux sous-entités : la plaine de Brienne à l'Est du territoire et la périphérie de l'agglomération troyenne au Sud-Ouest.



Enjeux généraux sur l'ensemble des entités paysagères

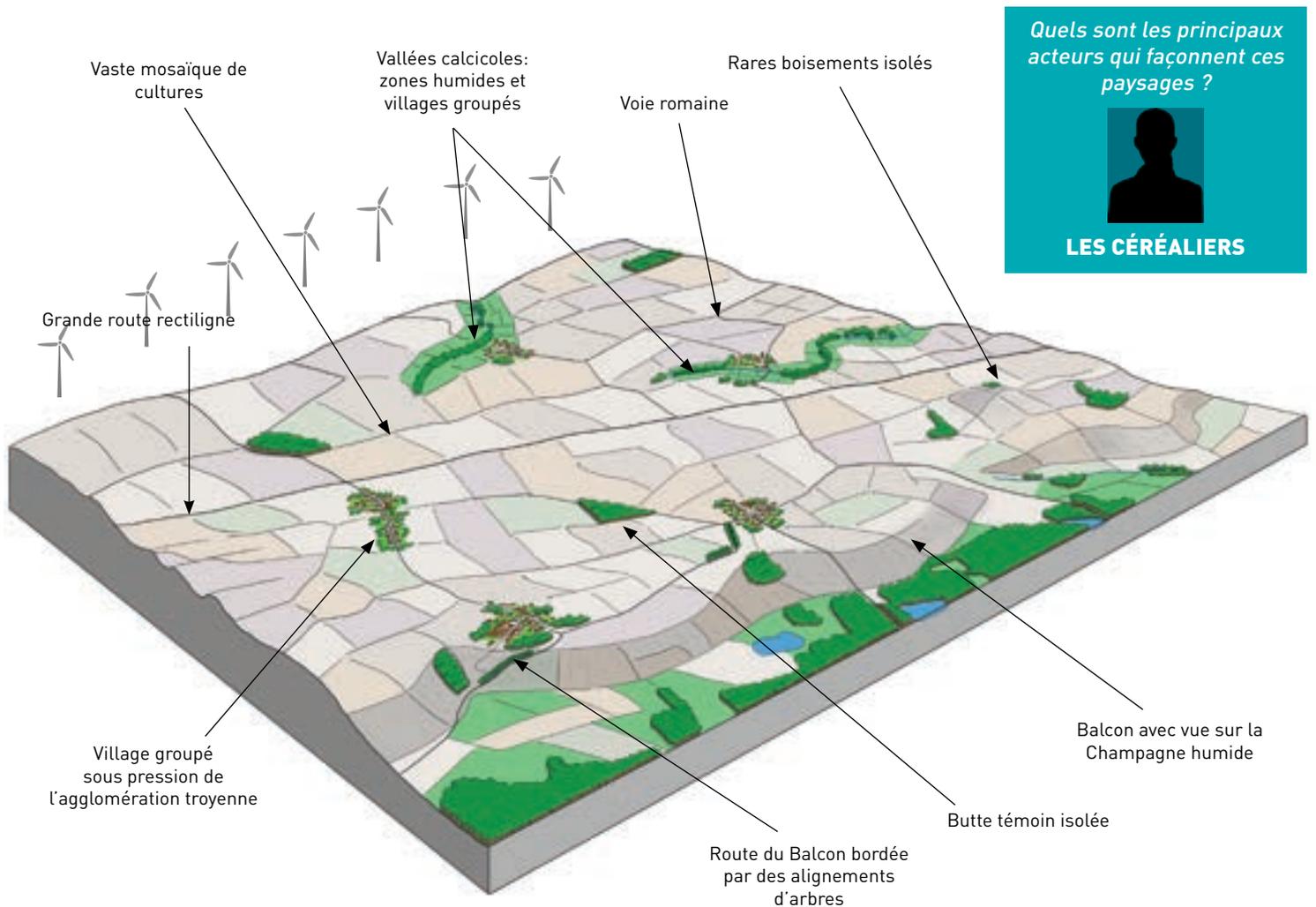
- Aménager et créer des connexions douces comme vecteurs de découverte du territoire et des différentes entités paysagères (renvoi Plan de Paysage : actions 3.1.1 ; 3.1.4)
- Identifier le territoire du Parc par la mise en place d'aménagements simples matérialisant les portes routières et le déploiement d'un mobilier uniformisé (renvoi Plan de Paysage : actions 2.4.1 ; 2.4.3)
- Mettre en valeur les itinéraires de découverte des paysages existants et en développer de nouveaux offrant à voir et comprendre toute la diversité des paysages du Parc (renvoi Plan de Paysage : actions 3.4.1 ; 3.4.2)
- Restaurer le patrimoine vernaculaire (ou "petit patrimoine") (renvoi Plan de Paysage : action 2.1.3)
- Maintenir l'identité de bâti traditionnel dans les réhabilitations et nouvelles constructions (renvoi Plan de Paysage : actions 1.1.3 ; 1.1.4)
- Investir le bâti vacant et ancien en centre des communes afin de le pérenniser (renvoi Plan de Paysage : action 2.2.4)
- Développer une offre touristique intégrée aux paysages et diffuse sur l'ensemble du territoire (aire de camping-car, bivouac...) (renvoi Plan de Paysage : action 2.3.1)

UNITÉ
Paysagère

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

LA CHAMPAGNE CRAYEUSE





Mosaïque de grandes cultures

Le plateau crayeux est un **paysage d'openfield**, à l'horizon plat et très lointain, jalonné de petits villages denses et de petits boisements isolés apparaissant comme des îles dans l'infini cultivé. Le patchwork structure les paysages par une **géométrie** à la touche cubiste. Les parcelles de **grandes cultures** et les **grandes fermes industrielles** sont les éléments paysagers marquants en premier lieu.

Bourgs groupées agricoles et patrimoniaux

Les **bourgs agricoles et groupés**, sont souvent accompagnés par des boisements et sont visibles de loin. L'**importance des bâtiments agricoles** au sein des villages et l'entendue limitée des enveloppes bâties traduisent la dynamique de l'activité agricole du territoire. Certains bâtiments constituent des repères et des **éléments paysagers patrimoniaux**, souvent situés au cœur des villages.

Axes de communication rectilignes et plantés

Le **caractère géométrique** des paysages de l'unité est aussi expliqué par la présence de **routes plutôt rectilignes** qui dessinent le parcellaire agricole et relient les villages entre eux. Leur aspect rectiligne est accentué par les alignements plantés en entrée et sortie de villages. Peu nombreuses, les routes de la crayeuse traversant les villages sont relativement fréquentées, notamment par les poids lourds.

Éoliennes

L'horizon nord du territoire est balisé par la **ligne d'éoliennes assiégeant la limite du PNR**, seul obstacle à leur développement effréné. Parfois voilées par la fumée de l'usine de déshydratation Capdéa à Assencières, elles participent également fortement à l'image d'un simple support équipé dans un objectif de production industrielle, dont le PNR serait le seul rempart d'un territoire encore préservé.

> Structures paysagères remarquables : la vallée de l'Aube, les rus-oasis et le balcon du Parc

Le plateau crayeux est traversé par la **vallée de l'Aube** et ses affluents qui forment des **rus «oasis»** dans le désert crayeux. Au sud, l'unité paysagère de la Champagne crayeuse est limitée par un coteau constituant une structure paysagère marquante dans le territoire : le **balcon du parc**.

Une mosaïque cultivée ponctuée par des alignements et des buttes témoins

Mosaïque de cultures
 > Caractère géométrique et coloré des paysages, variations saisonnales

Quelques alignements d'arbres
 > Lignes dans le paysage qui dessinent les routes

Buttes témoins isolées
 > Panoramas remarquables sur le paysage

Sols et nappes phréatiques pollués
 > Baisse de la biodiversité et absence de végétation spontanée



Des bourgs groupés composés de bâtiments agricoles, patrimoniaux et d'extensions résidentielles

Village groupé et ensemble patrimonial au centre ville : halle et maisons, dont celles situées à proximité de la RD apparaissent particulièrement dégradées

Étalement urbain dans la partie ouest du territoire > banalisation des entrées de villes et baisse de la qualité architecturale



Un territoire traversé par des axes rectilignes souvent plantés

Route du Balcon, située à la périphérie de l'unité de la Champagne crayeuse : itinéraire partiellement valorisé par des alignements, donnant à voir différentes unités paysagères du Parc

Disparition des chemins agricoles et des voies romaines et absence d'itinéraire cyclable



Le balcon du Parc, interface entre la champagne crayeuse et la champagne humide

Le coteau, marquant la limite entre le plateau crayeux et la plaine humide s'étend d'ouest en est. Il constitue un élément fondamental dans les paysages du PNR FO, en créant une situation de belvédère remarquable. La route qui le parcourt sur sa partie ouest représente un des symboles paysagers du parc, la « route du balcon du Parc ». Quelques bancs disposés le long de la route invitent timidement, lorsqu'ils sont visibles, à la contemplation du paysage. Élément patrimonial d'importance, le balcon du parc figure sur les plans à destination du grand public et reste marqué dans les esprits des riverains, bien qu'il ne semble pas constituer l'élément touristique le plus attractif.

Prairies et forêt Cultures céréalières sur le coteau Boisements linéaires dans le creux du coteau Route des paysages marquée par un alignement d'arbres Village à l'interface du plateau et de la plaine



Les petites vallées calcicoles, des « oasis » dans le désert crayeux

La plaine est sillonnée de **petites vallées calcicoles**, perçues comme les « oasis » du désert crayeux. Elles sont formées par des ruisseaux, **affluents de l'Aube** et offrent des paysages de prairies boisées, seule destination de quelques bêtes pâturant les parcelles enherbées au cycle des rotations de gestion de la ressource. La topographie limite la mise en culture des terres et permet l'existence de zones humides, à haute qualité environnementale. Les villages implantés dans ces vallées forment un **chapelet urbain** le long de l'Auzon et Longsols.

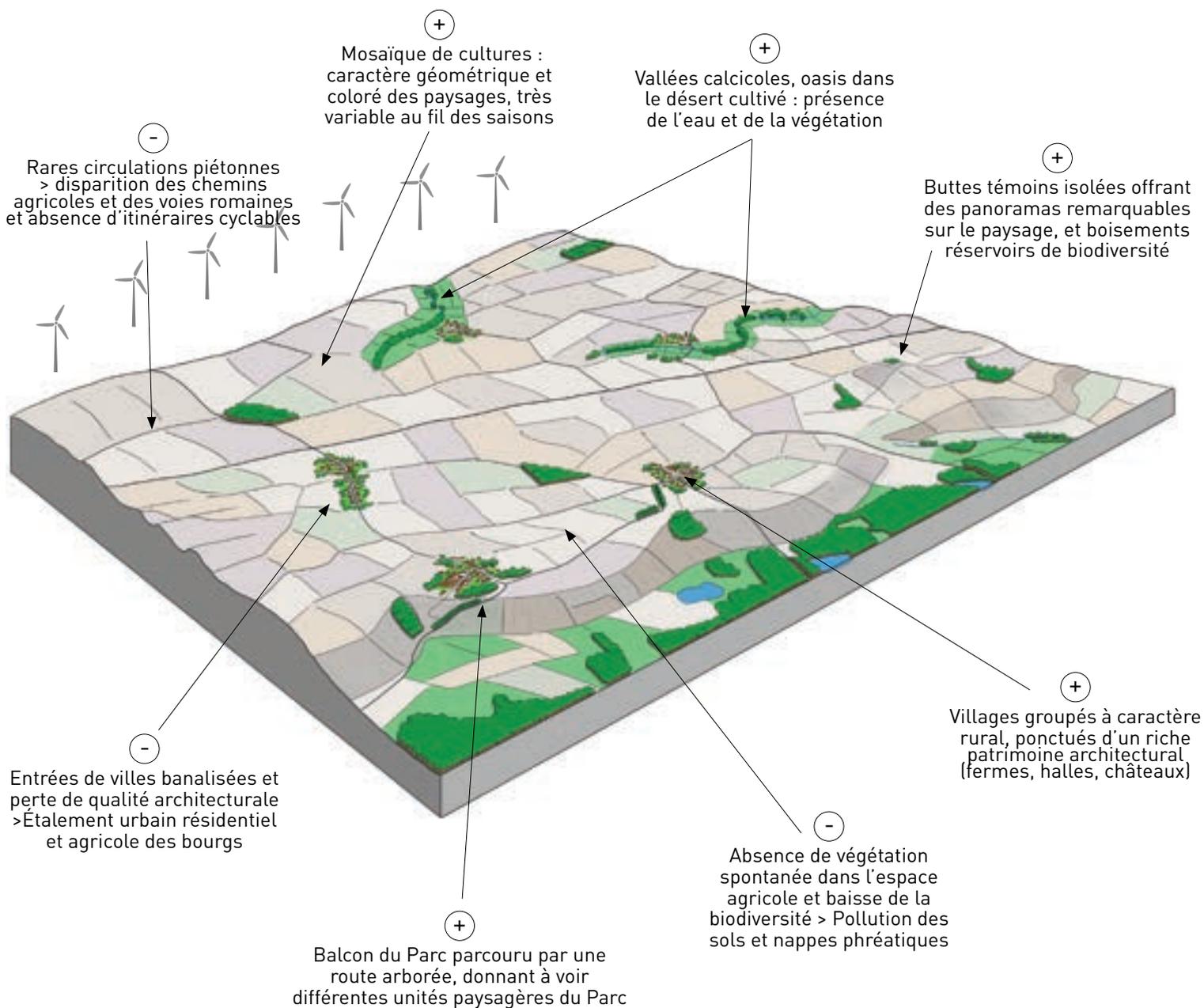
Éoliennes Vallées calcicoles des rus-oasis Villages groupés



La vallée de l'Aube, une vallée Nord/Sud qui traverse le territoire du PNR

Au niveau de la Crayeuse, la vallée de l'Aube sillonne le territoire en marquant les paysages d'un continuum boisé, la ripisylve. Sur ce secteur, la topographie peu marquée de la vallée rend difficile la lecture des versants mais la présence des boisements constitue un témoin marquant du passage de l'eau. La vallée de l'Aube traverse aussi des paysages urbains et constitue une trame paysagère et écologique essentielle dans les bourgs, comme à Lesmont.

A l'échelle du PNR, l'unité paysagère de la crayeuse, la vallée de l'Aube constitue une limite progressive avec l'unité de Brienne-le-Château. Sur ce secteur les paysages de la Vallée de l'Aube sont teintés des caractéristiques paysagères des deux unités. La topographie, l'urbanisation, les modes de cultures et la végétation changent à partir de la vallée



ATOUPS **+**

- Mosaique de cultures : caractère géométrique et coloré des paysages, très variable au fil des saisons
- Balcon du Parc parcouru par une route arborée, donnant à voir différentes unités paysagères du Parc
- Vallées calcaïques, oasis dans le désert cultivé : présence de l'eau et de la végétation
- Buttes témoins isolées offrant des panoramas remarquables sur le paysage
- Villages groupés à caractère rural, ponctués d'un riche patrimoine architectural (fermes, halles, châteaux)
- Boisements relictuels réservoirs de biodiversité

FAIBLESSES **-**

- Absence de végétation spontanée dans l'espace agricole et baisse de la biodiversité > Pollution des sols et nappes phréatiques
- Entrées de villes banalisées et perte de qualité architecturale > Étalement urbain résidentiel et agricole des bourgs
- Rares traversées piétonnes > disparition des chemins agricoles et des voies romaines et absence d'itinéraires cyclables

Complètement artificiels, les paysages de la Crayeuse ont été construits de toute pièces par la main de l'Homme. Les paysages « ingrats » de savarts ou landes difficilement cultivables ont été transformés en paysages de grandes parcelles cultivées. L'atlas de paysage du département et les nombreuses études historiques illustrent avec précision les grandes transformations paysagères au cours des siècles, notamment depuis le passage de Napoléon.

Le présent diagnostic identifie les dynamiques paysagères récentes et en cours sur le territoire :

- **Étalement urbain résidentiel** (partie ouest du territoire) et **agricole** (partie est du territoire) > perte de lisibilité des caractéristiques architecturales locales
- **Intensification des pratiques agricoles** > augmentation de la pollution des sols et dégradation de la biodiversité
- **Disparition des zones humides et arrachage des haies** > baisse de la qualité environnementale des paysages
- **Aménagement des entrées de villages** : plantation des alignements plantés
- **Réhabilitation de certains ensembles patrimoniaux** : halle en centre ville et bâtis remarquables
- **Disparition des voies romaines**
- **Augmentation des éoliennes** en limite du parc



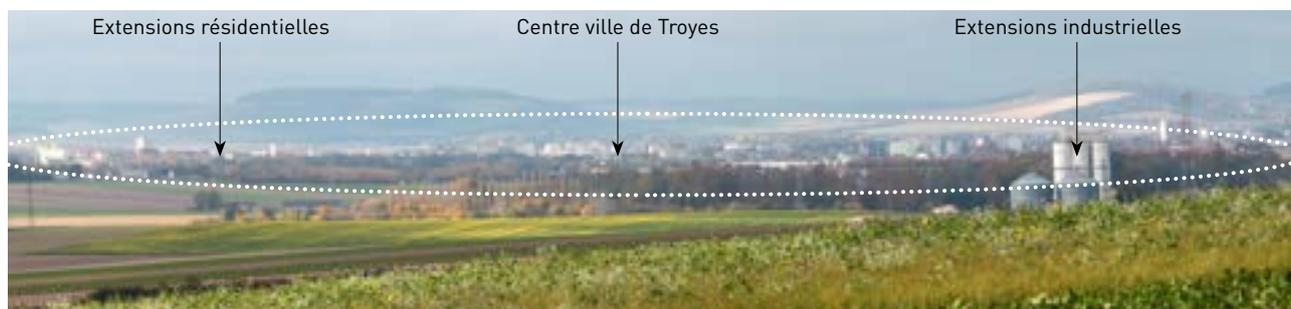
■ Bâti résidentiel existant avant 1960
 ■ Bâti résidentiel apparu depuis 1960
 ■ Bâti agricole existant avant 1960
 ■ Bâti agricole apparu depuis 1960
 ■ Boisements

Onjon, un village de la Champagne Crayeuse installé dans la petite vallée calcicole du Longsols, un village représentatif des transformations des paysages induites par l'intensification de l'agriculture sur le plateau crayeux :

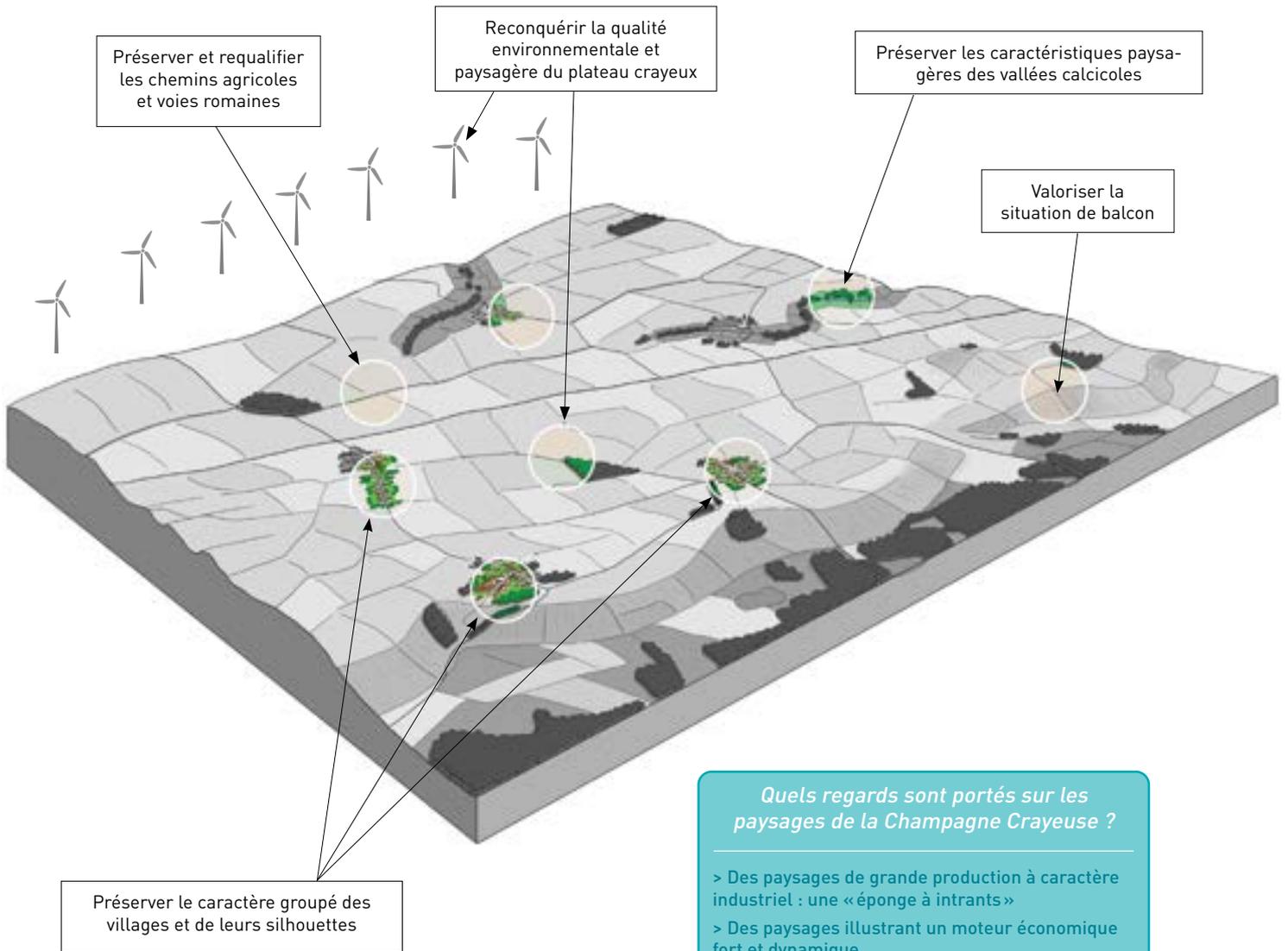
- Agrandissement des parcelles agricoles (remembrement)
- Important développement des bâtiments agricoles
- Faible développement des bâtiments résidentiels (qui traduit le dynamisme de l'activité agricole)-



Intensification des pratiques en Champagne crayeuse - Rouilly-Sacey.



Développement urbain et pression de l'agglomération troyenne.



Quels regards sont portés sur les paysages de la Champagne Crayeuse ?

- > Des paysages de grande production à caractère industriel : une « éponge à intrants »
- > Des paysages illustrant un moteur économique fort et dynamique
- > Des paysages patchwork à caractère esthétique, une « palette de peintre »

ENJEUX

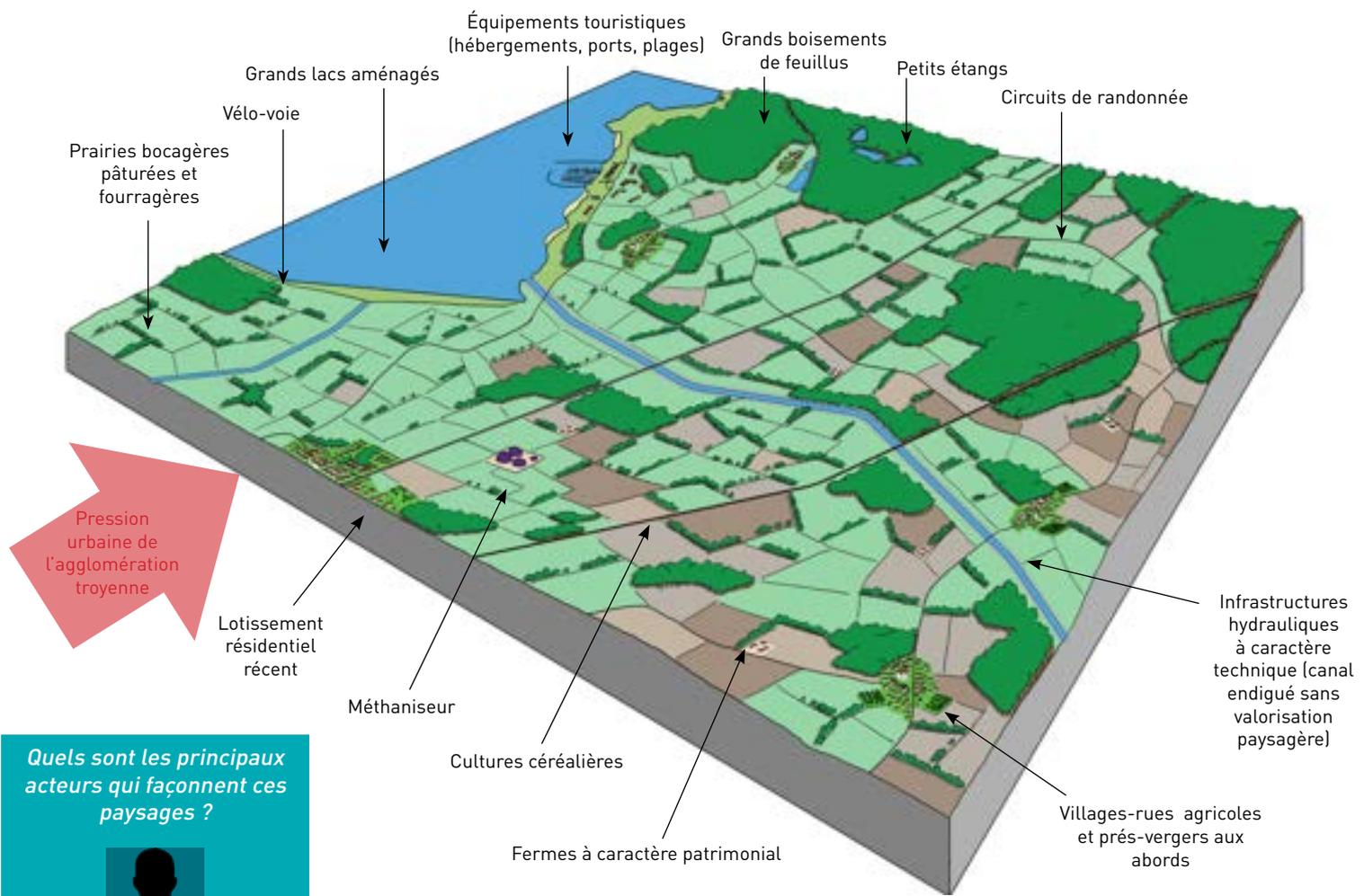
- Préserver les caractéristiques paysagères des vallées calcaïques (prairies, bosquets, ripisylves) (renvoi Plan de Paysage : actions 1.3.1 ; 2.1.1)
- Reconquérir la qualité environnementale et paysagère du plateau crayeux : évolution des pratiques agricoles, redéploiement de motifs végétaux (haies, arbres isolés...), éviter les effets de surplomb des installations agricoles ou de production d'énergie renouvelable, etc.) (renvoi Plan de Paysage : actions 1.1.1 ; 1.4.2)
- Préserver le caractère groupé des villages et de leurs silhouettes (maîtrise du développement des extensions résidentielles et agricoles) (renvoi Plan de Paysage : actions 1.1.3 ; 2.1.2 ; 2.2.2)
- Qualifier les entrées et les traversées de bourgs (renvoi Plan de Paysage : actions 2.2.3 ; 2.2.4)
- Préserver et requalifier les chemins agricoles et les voies romaines (renvoi Plan de Paysage : actions 1.1.2 ; 3.1.6)
- Valoriser la situation de balcon et mettre en avant la série de points de vue qu'il offre sur les paysages alentours (aménagements en belvédère, etc.) (renvoi Plan de Paysage : actions 2.3.3 ; 3.4.2)
- Conserver et renouveler les alignements d'arbres le long des axes routiers, principaux et secondaires, où ils ont existés et participent au patrimoine du territoire et à la qualité des silhouettes villageoises (renvoi Plan de Paysage : actions 2.1.1 ; 2.2.1)

UNITÉ
Paysagère

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

LA CHAMPAGNE HUMIDE





Quels sont les principaux acteurs qui façonnent ces paysages ?



LES ÉLEVEURS
LES CÉRÉALIERES
LES TOURISTES

Les paysages de la Champagne Humide, **emblématiques, reconnus et protégés**, constituent le cœur du Parc Naturel Régional et le « poumon » du territoire du Scot DEPART. Humides, naturels, équipés et agricoles, les paysages forestiers et bocagers de la Champagne humide s'organisent autour des lacs et des canaux créés de toutes pièces. Le **caractère humide** du paysage est lié à la forte présence de l'eau, sous différentes formes, naturelles (rivière et étangs) et artificielles (lacs et canaux endigués). Le réseau hydrographique naturel a été complètement transformé pour créer un des réservoirs en eau du Bassin parisien.

Paysages lacustres et forestiers

Les **paysages lacustres et forestiers**, à la fois naturels et artificiels sont très diversifiés. Espace naturel non accessible au public, boisements traversés par des GR et par la vélo-voie, trois lacs, un réseau d'étangs intimes, etc. La réglementation sur et aux abords des lacs façonne les paysages : les plages et aménagements pouvant accueillir un tourisme de masse autour du Lac d'Orient ; la réserve naturelle du Lac du Temple ; le port du lac d'Amance.

Paysages prairiaux

Autour des lacs et des grands boisements, les paysages sont structurés par un **vaste maillage de prairies bocagères**. Elles procurent au Parc son caractère bucolique et pittoresque, sur fond de forêt majestueuse. Aujourd'hui, on trouve quelques parcelles de grandes cultures, comme entre parenthèses, formant un net contraste avec les couleurs de la forêt et des prairies.

Villages-rues et bourgs agricoles patrimoniaux

Les villages s'organisent autour des routes principales et des lacs. Sous forme de village-rues, ils présentent un caractère rural et agricole. Les rares constructions isolées sont des fermes présentant un caractère patrimonial. L'apparition de lotissements résidentiels récents dans la partie ouest du territoire traduit la pression urbaine de l'agglomération troyenne et crée une perte des caractères architecturaux traditionnels. Les caractéristiques paysagères de la plaine humide sont également lisibles dans le bâti, à travers les matériaux de construction. Le bois et la brique sont les matériaux les plus utilisés pour les murs, la tuile pour les toitures.

> Structures paysagères remarquables

Le tapis verdoyant et bocager de la Champagne humide est bordé au sud est et au nord ouest par les deux vallées structurantes du territoire. L'apparition des lotissements dans le sud Est annonce le basculement dans la vallée de la Seine et les boisements denses autour de la rivière annoncent la vallée de l'Aube.

Paysages lacustres et forestiers



Le lac d'Auzon-Temple, réserve naturelle nationale, bordé d'un côté par la forêt, de l'autre par les prairies humides et les parcelles de grandes cultures. Dans le fond, au sud comme au nord, les éoliennes forment les piquets de clôture de la limite sud du Parc.



Le lac d'Orient en période hivernale, vidé de son eau pour la purge annuelle. Les berges dénudées accueillent alors de nombreuses espèces migratoires.

Paysages prairiaux

Plaine faiblement vallonnée Sol chargé en eau Prairies d'élevage Boisements du cœur du PNR Petit village rural dans les clairières



Les prairies bocagères, la forêt en toile de fond, paysage hautement symbolique du PNR FO.

Villages-rues et bourgs agricoles patrimoniaux

Bâtiment agricole en activité Bâtiment patrimonial Espaces jardinés Prairies pâturées



Des constructions en bois et brique dans les villages agricoles : patrimoine bâti, jardins et prairies maintenues - Loge aux Chèvres

La vallée de l'Aube, une vallée Nord/Sud qui traverse le territoire du PNR à l'est

Au niveau de la Champagne humide, la vallée de l'Aube sillonne la partie est du territoire.

Dans cette unité l'Aube présente un large boisement qui s'impose dans le paysage et marque le fond de la vallée. Cette ripisylve se confond avec les boisements caractéristiques de l'unité de la Champagne Humide. Plusieurs étangs et gravières, peu perceptibles depuis l'extérieur du boisement marquent les paysages de la vallée de l'Aube en Champagne Humide.

La vallée de l'Aube est vraiment perceptible dans le paysage au niveau de Jessains, espace dans lequel la vallée s'ouvre et les coteaux marqués au sud du territoire, s'effacent. Dans ce secteur la vallée de l'Aube est maquée par le canal d'aménée qui structure les paysages et fais le lien entre l'Aube et les lacs.



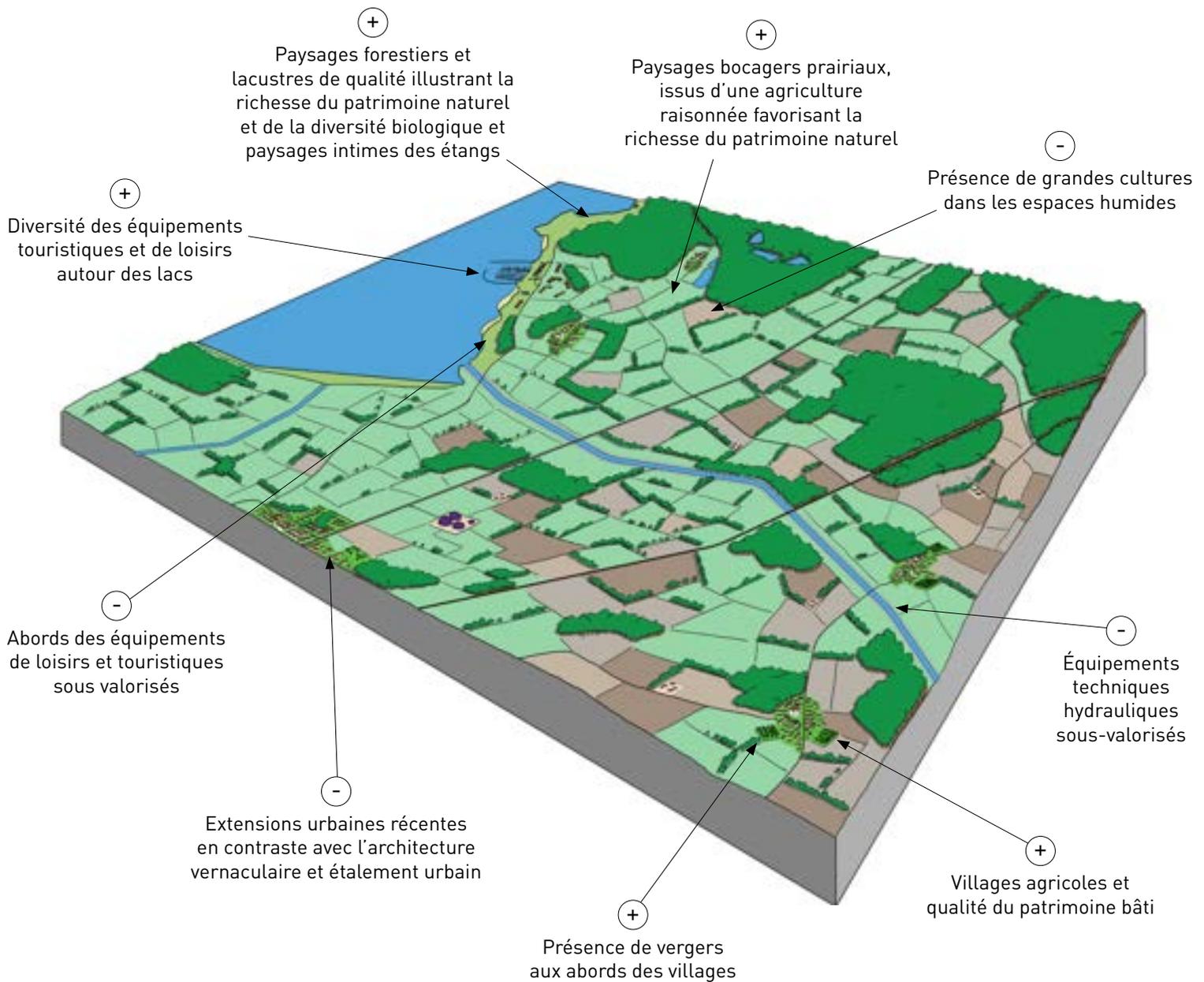
La vallée de la Seine, une vallée Nord/Sud qui traverse le territoire du PNR à l'ouest

Au niveau de la Champagne humide, la vallée de la Seine sillonne la partie ouest du territoire et forme la limite paysagère de l'unité et du territoire du PNR.

Sur le territoire du PNR, le basculement paysager dans la vallée de la Seine concerne la commune de Villemoyenne.

Le basculement paysager est marqué par deux caractéristiques principales :

- La topographie marquée du versant est de la vallée,
- L'importance de l'urbanisation avec la présence notamment de maisons individuelles récentes de type maisons de lotissement



ATOUPS (+)

- Paysages forestiers et lacustres de qualité illustrant la richesse du patrimoine naturel et de la diversité biologique et paysages intimes des étangs,
- Paysages bocagers prairiaux, issus d'une agriculture raisonnée favorisant la qualité environnementale,
- Diversité des équipements touristiques et de loisirs autour des lacs (ports, plages, circulations, etc.),
- Villages agricoles et qualité du patrimoine bâti, notamment lié à l'eau,
- Présence de vergers aux abords des villages, formant des limites urbaines et des transitions villages-campagne de qualité.

FAIBLESSES (-)

- Abords des équipements de loisirs et touristiques sous valorisés (ports, plages, vélo voie sur digue),
- Équipements techniques hydrauliques sous-valorisés (digues, canaux),
- Extensions urbaines récentes en contraste avec l'architecture vernaculaire et étalement urbain dans la partie ouest du territoire,
- Présence de grandes cultures dans les espaces humides.

Considérée comme le poumon du parc et du territoire du Scot, la Champagne humide évoque souvent la naturalité et la durabilité alors que les paysages ont été créés de toutes pièces par la main de l'homme. Comme décrit précédemment, la création des lacs et des canaux a complètement bouleversé et transformé les paysages de la Champagne humide.

Le présent diagnostic identifie les dynamiques paysagères récentes et en cours sur le territoire :

- Aménagement des abords des lacs et des canaux pour le loisirs et pour la gestion hydraulique
- Retournement des prairies et augmentation des grandes cultures céréalières et légumineuses
- Étalement urbain résidentiel > perte de lisibilité des caractéristiques architecturales locales et banalisation des paysages
- Disparition des vergers aux abords de villes et villages



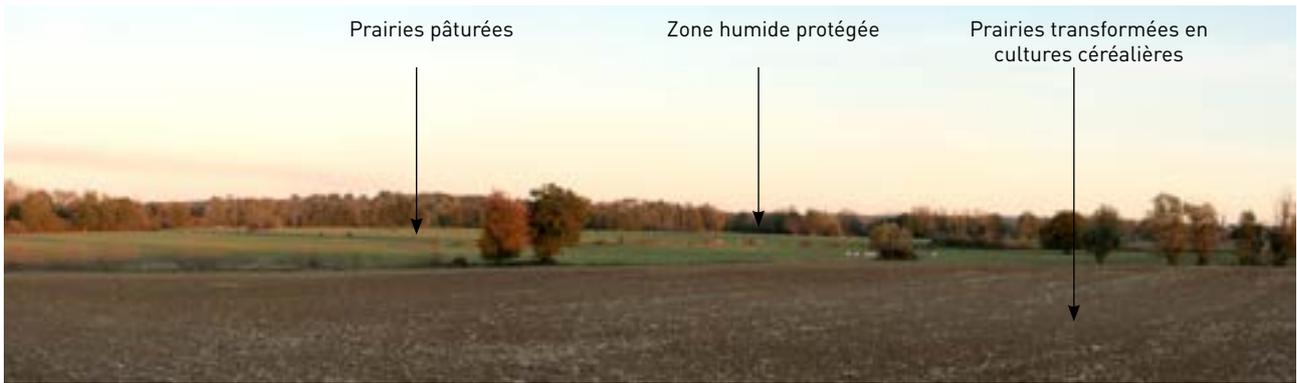
■ Bâti résidentiel existant avant 1960
 ■ Bâti résidentiel apparu depuis 1960
 ■ Bâti agricole existant avant 1960
 ■ Bâti agricole apparu depuis 1960
 ■ Boisements

Le secteur de Dienville, l'un des deux pôles urbains des lacs, est très représentatif des transformations des paysages induites par la création des lacs :

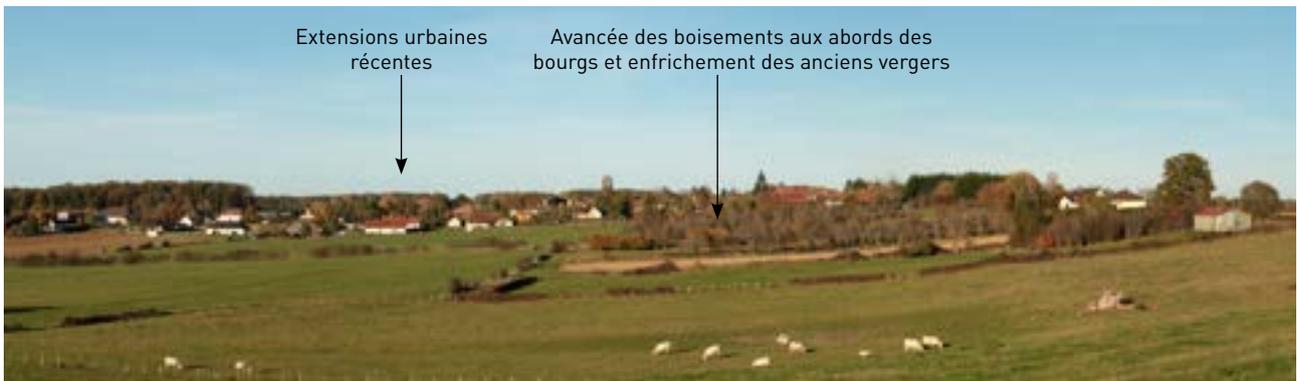
- Le lac,
- Le canal d'amenée,
- Le port de plaisance,
- Les établissements touristiques liés au port,
- Les extensions résidentielles.



Aménagement des abords des lacs et des canaux pour le loisirs et pour la gestion hydraulique - La vélo voie de Mesnil-Saint-Père.



Retournement des prairies - Montreuil-sur-Barse - Territoire en limite de la future extension du parc



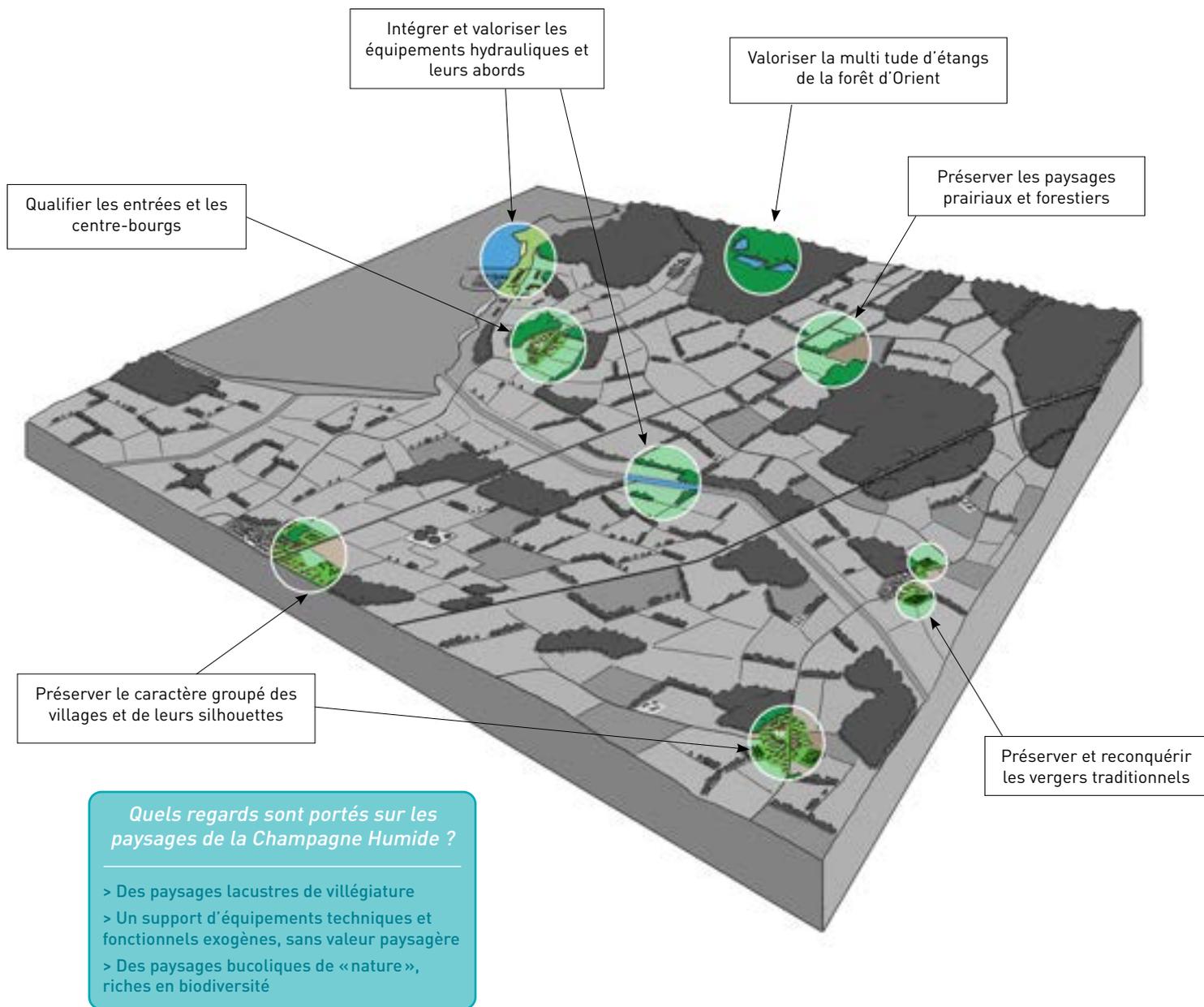
Perte de lisibilité des silhouettes villageoises - Briel-sur-Barse - Territoire en limite de la future extension du parc



Reconstruction - Briel-sur-Barse ■ Digue ■ Prairie ■ Prairie disparue entre 2010 et 2020



Permanence d'un paysage agricole bucolique - Marolle lès Bailly - Territoire d'extension du parc



ENJEUX

- Préserver le caractère groupé des villages et de leurs silhouettes (maîtrise du développement des extensions résidentielles) (renvoi Plan de Paysage : actions 1.1.3 ; 2.1.2 ; 2.2.2)
- Qualifier les entrées et les centre-bourgs (renvoi Plan de Paysage : actions 2.2.3 ; 2.2.4)
- Préserver les paysages prairiaux et forestiers (limiter le retournement des prairies, valorisation de la méthanisation, maintenir voire redéployer la trame bocagère) (renvoi Plan de Paysage : actions 1.1.1 ; 1.3.1)
- Préserver et reconquérir les vergers traditionnels (intérêt paysager, génétique, écologique, social) (renvoi Plan de Paysage : action 2.1.1 ; 2.2.1)
- Intégrer et valoriser les équipements hydrauliques et leurs abords (canaux, digues, abords des plages et des ports) (renvoi Plan de Paysage : action 2.3.2)
- Valoriser la multitude d'étangs

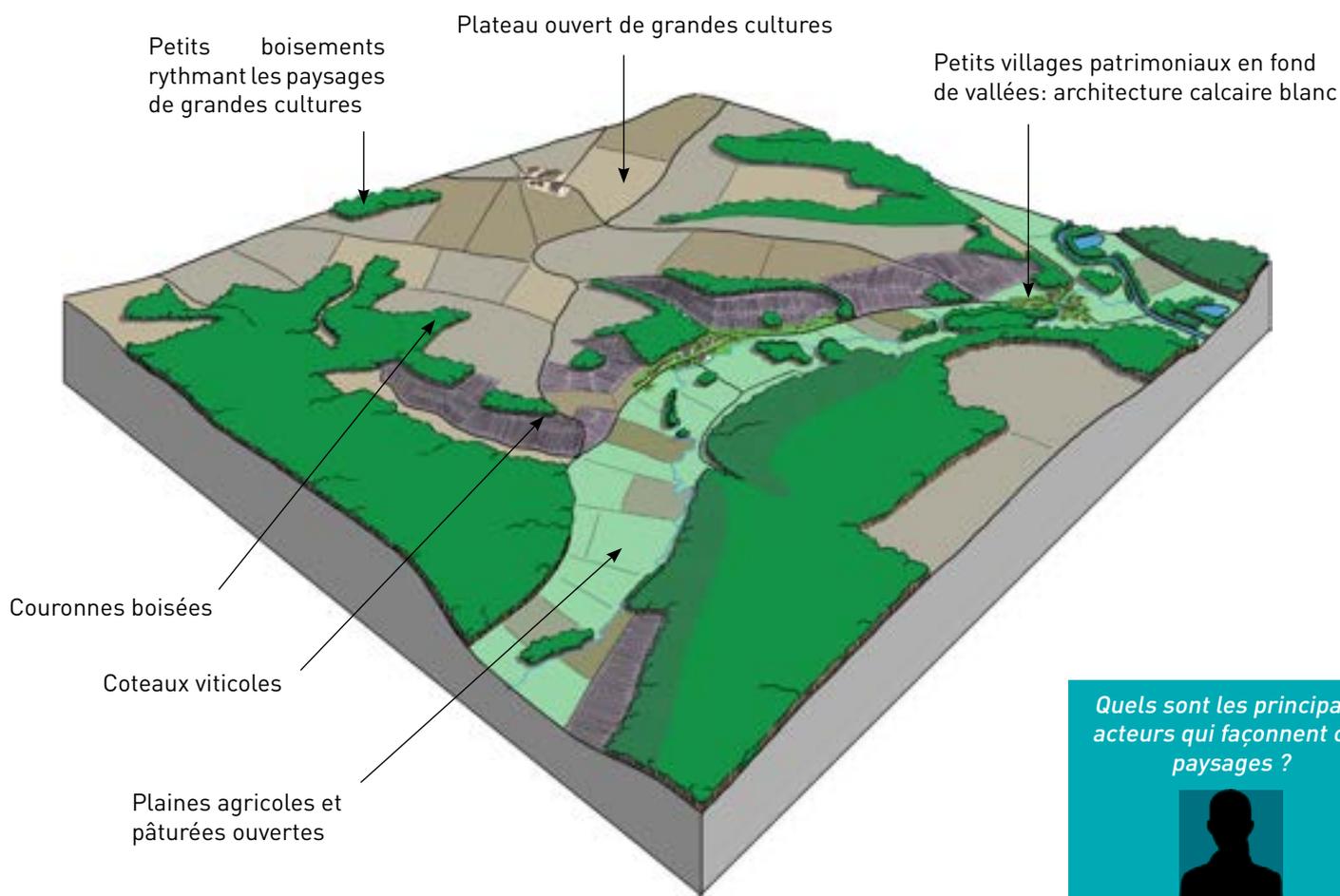
UNITÉ

Paysagère

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

LE BARROIS





Quels sont les principaux acteurs qui façonnent ces paysages ?



LES CÉRÉALIERES
LES ÉLEVEURS
LES VITICULTEURS

Dans la partie sud du territoire du PNR, les paysages sont complètement différents et s'apparentent aux paysages de la **champagne viticole** : la cote des Bars. L'organisation de ces paysages est étagée entre un plateau cultivé et des vallées viticoles habitées.

Représentant une petite partie du territoire sud du PNR mais présentant des caractéristiques très marquées, les paysages de la **cote des Bars** forment une entité paysagère singulière et se démarque du reste du PNR. La lisibilité des paysages du Barrois, **étagés**, «soignés» et **patrimoniaux** est remarquable et soulignée dans l'ensemble des documents d'urbanisme (SCOT, atlas des paysages). Les viticulteurs céréaliers façonnent au quotidien les paysages du Barrois autant sur les coteaux plantés de vignes que sur le plateau semé en céréales. Les paysages du Barrois sont largement expliqués par la **géologie** et la **présence de calcaire** dans le sol. Ils se décomposent de la manière suivante :

Le plateau ouvert et cultivé

Le Barrois est composé d'un **vaste paysage dunaire** offrant des vues sur des horizons lointains. Le paysage uniforme et répétitif est principalement composé de grandes parcelles de céréales et de légumineuses. Certaines irrégularités topographiques et végétales ponctuent ce vaste paysage dunaire, notamment au niveau de la commune de Puits et Nuisement avec l'écoulement des rus, affluents de la Barse qui structurent un relief, un habitat et des boisements.

Les coteaux viticoles et les couronnes boisées

Les escarpements du plateau cultivé forment des **coteaux calcaires pentus plantés de vignes**. Les rangs et le cycle de production de la vigne créent un paysage à la fois **géométrique et très évolutif** au fil des saisons. Les parties les plus abruptes principalement situées en haut de coteaux sont couvertes de **boisements de feuillus** et forment des couronnes ou « chapeaux » arborés.

Espace de transition Champagne Humide / Barrois : ville-porte et paysages ruraux mixtes

La ville de Vendeuve-sur-Barse, constitue une ville porte pour le territoire du Barrois. Le pays de Vendeuve est composé d'un paysage mixte, de transition entre la champagne Humide et le Barrois, comme les paysages ruraux mixtes autour de Poligny.

> Structures paysagères remarquables

Le paysage dunaire du plateau et les coteaux viticoles sont traversés par des vallées qui structurent et orientent les paysages du Barrois autour de deux grands bassins versants: celui de la Seine (la Barse et la Boderonne) et de l'Aube (le Landion)

UN PLATEAU ENTAILLÉ PAR LES VALLÉES VITICOLES

Le caractère patrimonial des paysages de la cote des Bars est lié à la nature du sol calcaire qui explique la présence de la vigne sur les coteaux et des constructions blanches au sein des villages groupés. La qualité des constructions en pierre calcaire blanche d'une part et des formes de bâti d'autre part sont témoignent des activités vernaculaires fondatrices des paysages : la gestion de l'eau dans les fonds de vallées et l'activité viticole sur les coteaux.

Le plateau ouvert et cultivé



Plateau au paysage d'openfield, grandes parcelles et absence de végétation arborée (le Haut des Clochers, Argançon).

Les coteaux viticoles et les couronnes boisées



Les coteaux calcaires exposés sud-est : sommets pentus boisés (couronnes boisées) et versants présentant des pentes plus douces exploités pour la culture de la vigne.

Espace de transition Champagne Humide / Barrois : ville-porte et paysages ruraux mixtes

Berges bétonnées interdites d'accès
Absence de végétation

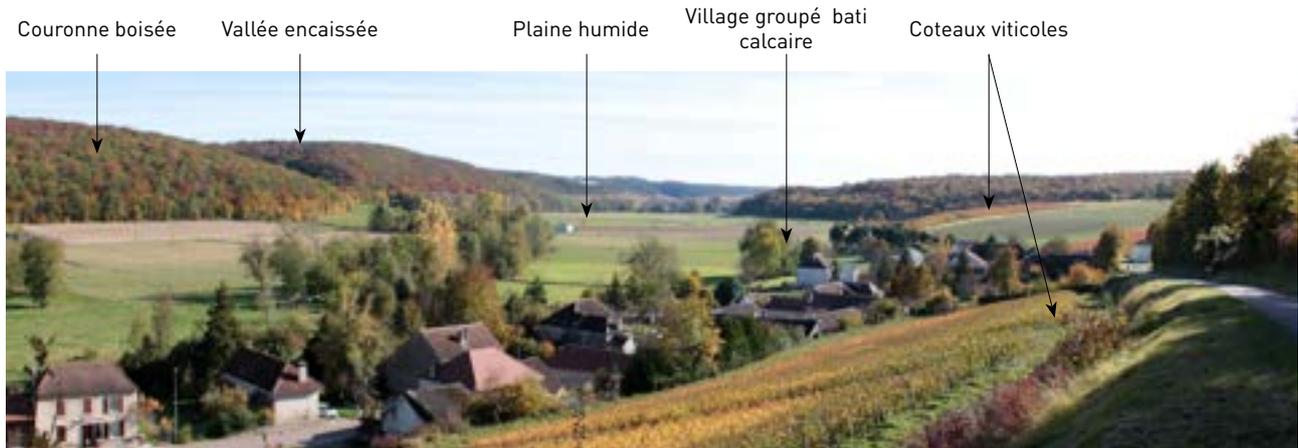


Poligny - Paysage rural intimiste et aménagement technique et fonctionnel de l'infrastructure d'intérêt national.

Les vallées calcaires habitées, le Landion et la Boderonne qui entaillent le plateau cultivé

Les fonds de vallées ouverts et habités > la petite vallée du Landion présente un fond de vallée plat aux paysages plutôt ouverts, pâturés et cultivés. Des villages groupés à caractère patrimonial ponctuent le fond de vallée : Argançon et Dolancourt sont deux villages calcaires présentant une forme urbaine et une architecture calcaire typique.

Le vallon de la Boderonne, entre Thieffrain et Marolles-Lès Bailly constitue une structure paysagère plus intimiste et forme une limite entre la Champagne Humide et le Barrois. Les paysages du vallon présentent un intérêt environnemental, agricole, urbain et paysager. Les paysages ruraux autour de Poligny croisent un caractère rural intimiste et une infrastructure technique de grande ampleur et d'intérêt national, le canal d'Amenée.



Vallée calcaire habitée du Landion - Argançon Village patrimonial du Barrois.

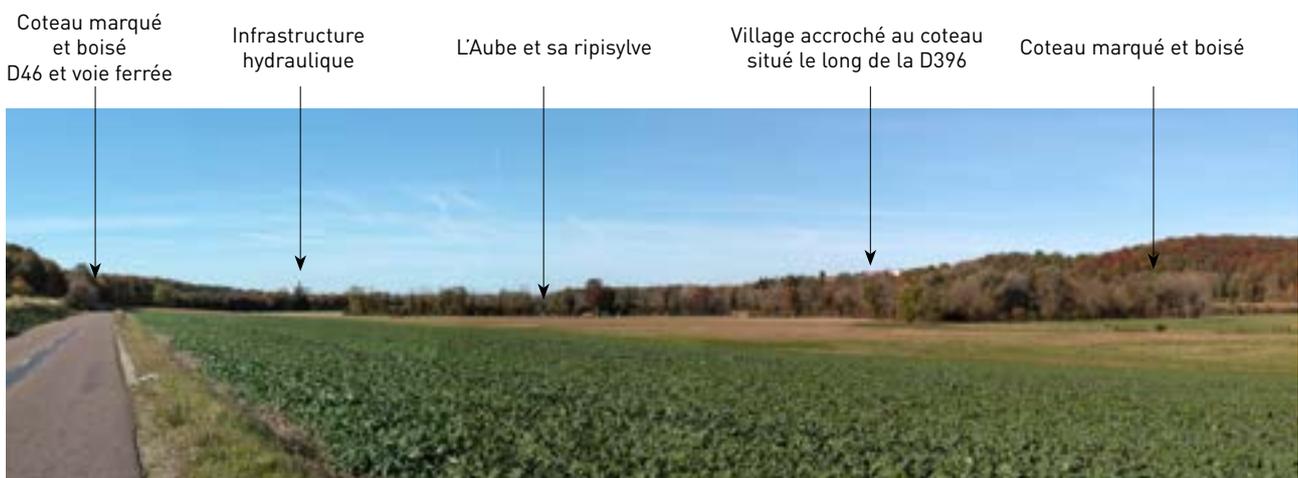
La vallée de l'Aube, une vallée Nord/Sud qui traverse le territoire du PNR à l'est

Comme sur les autres unités, au niveau du Barrois, la vallée de l'Aube sillonne la partie est du territoire.

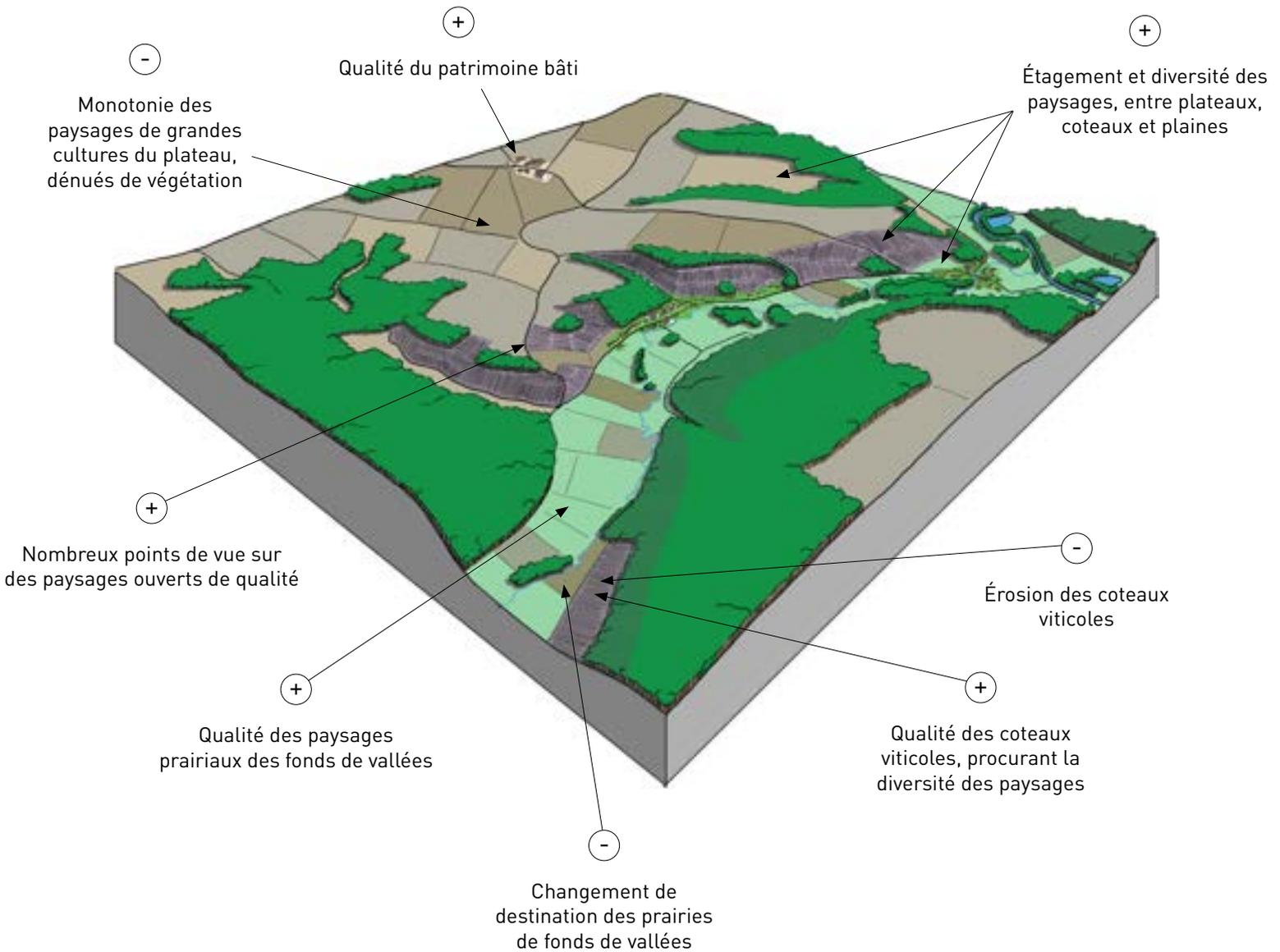
Dans cette unité l'Aube présente un profil de vallée bien lisible :

- Un fond de vallée plat (environ 600m de large) cultivé et boisé au niveau des zones humides à proximité de la rivière
- Des coteaux boisés marqués et abruptes de 50 m de hauteurs environ, sur lesquels les villages se sont développés et forment aujourd'hui des enveloppes bâties groupées, reliées par la route, tel un chapelet urbanisé.

Le lit majeur de l'Aube est composé de la rivière principale et d'une série des bras secondaires, morts et en eau formant des îles et milieux humides à haute valeur environnementale.



Vallée de l'Aube - Vue sur Bossancourt.



ATOUPS (+)

- Étagement et diversité des paysages, entre plateaux, coteaux et plaines
- Qualité des coteaux viticoles, procurant la diversité des paysages
- Qualité des paysages prairiaux des fonds de vallées, permettant l'ouverture des vallées encaissées
- Qualité du patrimoine bâti : volumes et organisation liés à la géologie, à la viticulture et à la gestion de l'eau
- Nombreux points de vue sur des paysages ouverts de qualité

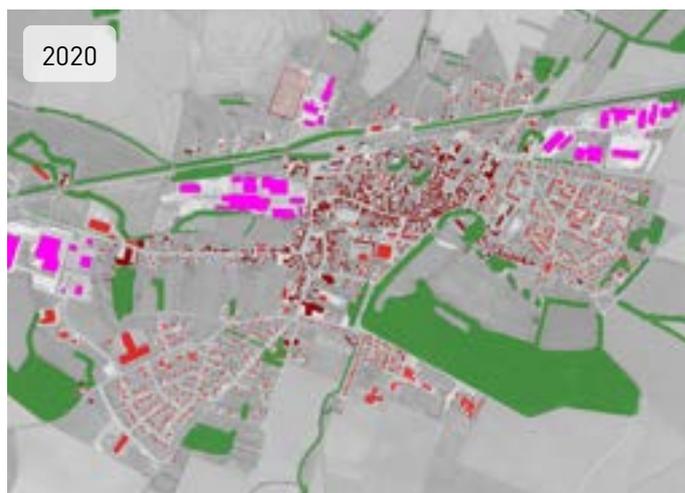
FAIBLESSES (-)

- Monotonie des paysages de grandes cultures du plateau, dénués de végétation (intrants et méthodes culturales intensives)
- Érosion des coteaux viticoles
- Changement de destination des prairies de fonds de vallées, au profit des grandes cultures ou des peupleraies
- Équipements techniques hydrauliques non valorisés (canal d'amenée du territoire de transition)

Comme indiqué précédemment, les paysages du Barrois sont très liés au socle géographique, autant la géologie que la topographie. Bien qu'ils aient connu des transformations, notamment liées à la dynamique vertueuse de l'activité viticole, ces paysages illustrent globalement une certaine pérennité et stabilité sur les 50 dernières années.

Les dynamiques paysagères récentes et en cours sur le territoire :

- **Progression de l'activité viticole** sur les coteaux - **Perméabilisation des accès** routes et chemins sur les coteaux pour lutter contre le phénomène d'érosion
- **Extensions urbaines sur les coteaux** - Perte de qualité architecturale des nouvelles constructions
- **Fermeture des fonds de vallées**
- **Assèchement de zones humides** pour la culture céréalière
- **Intensification des cultures et disparition des arbres** dans les parcelles cultivées



Vendevre-sur-Barse.

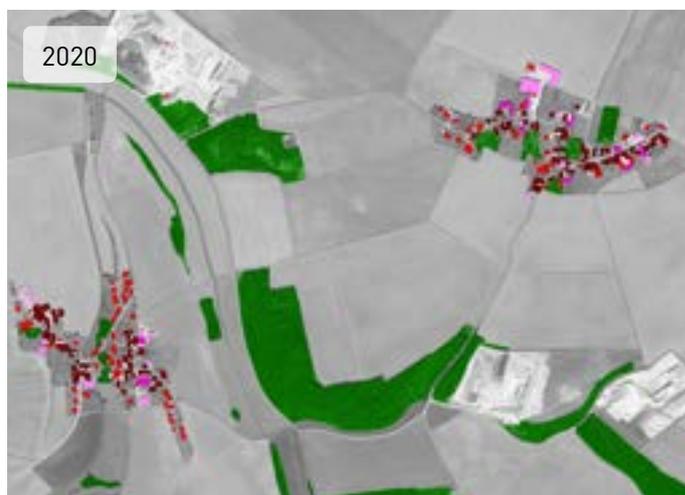
■ Constructions avant 1950 ■ Constructions après 1950 ■ Zones d'activités ■ Boisements

Collectifs construits 1980

Ensemble ferme + bâtiments agricoles 1900



Le fort contraste des périodes de construction à Vendevre -sur-Barse.



Puits et Nuisement. La reconstruction montre une certaine stabilité dans l'évolution des paysages : une évolution modérée du tissu résidentiel mais plus marquante des bâtiments d'activité et du remembrement parcellaire (illustrant la dynamique agricole) et une réduction des boisements isolés.

Progression de l'activité viticole sur les coteaux

Diminution des couronnes boisées remplacées par la vigne

Bétonnisation des accès sur les coteaux pour lutter contre le phénomène d'érosion



Argançon - Village illustrant les impacts de l'évolution de l'activité agricole dans le Barrois.

Fermeture des fonds de vallées

Développement des boisement de peupliers en fond de vallée

Diminution des zones humides

Remplacement des prairies par des cultures



Dolancourt - Paysages de fond de vallées en cours de transformation.

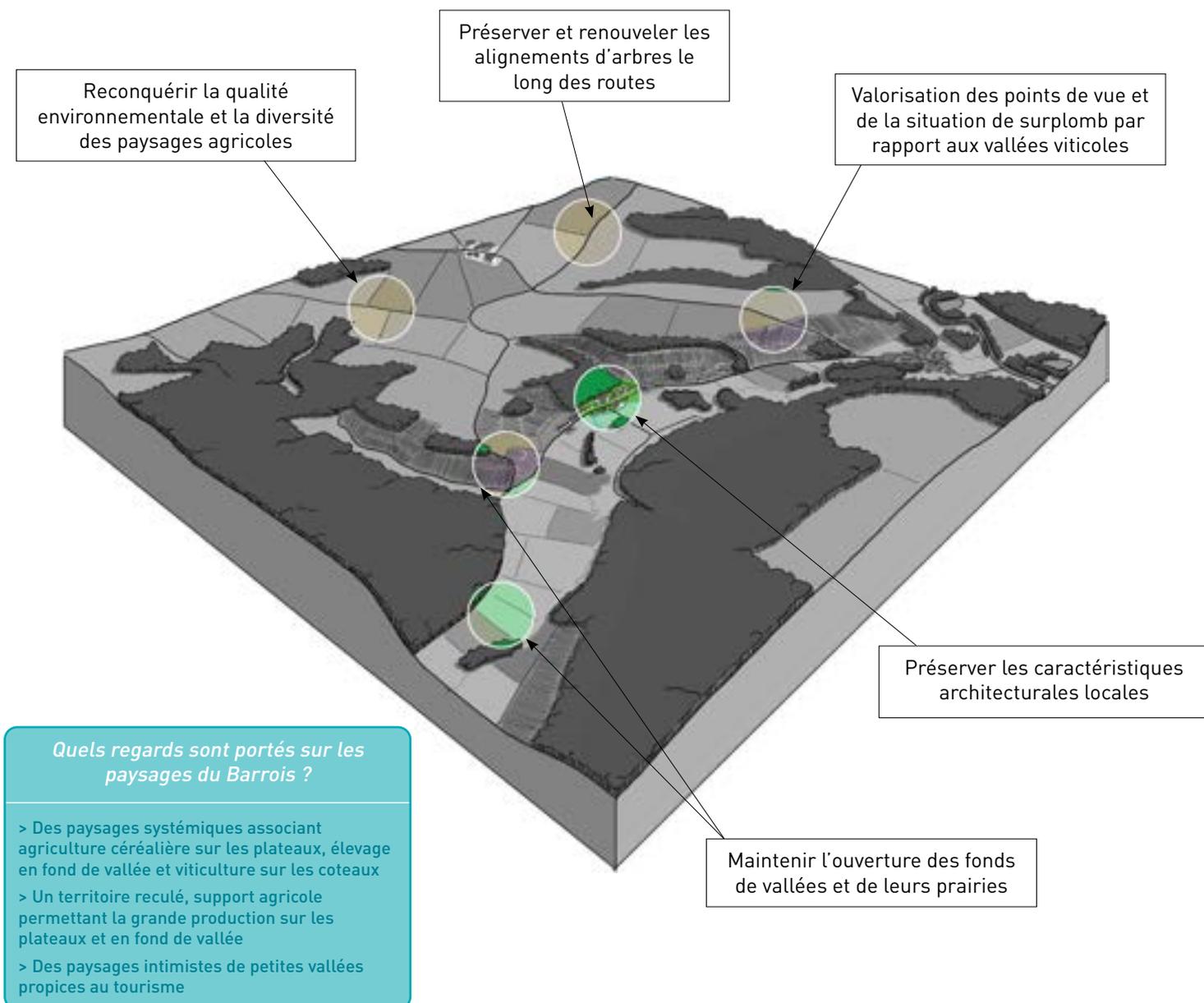
Intensification des cultures et disparition des arbres dans les parcelles cultivées

Disparition des prairies et vergers sur le plateau

Rares arbres d'alignement conservés le long de la route



Magny Fouchard - Village situé dans l'espace de transition entre le pays de Vendeuvre-sur-Barse et le plateau du Barrois.



ENJEUX

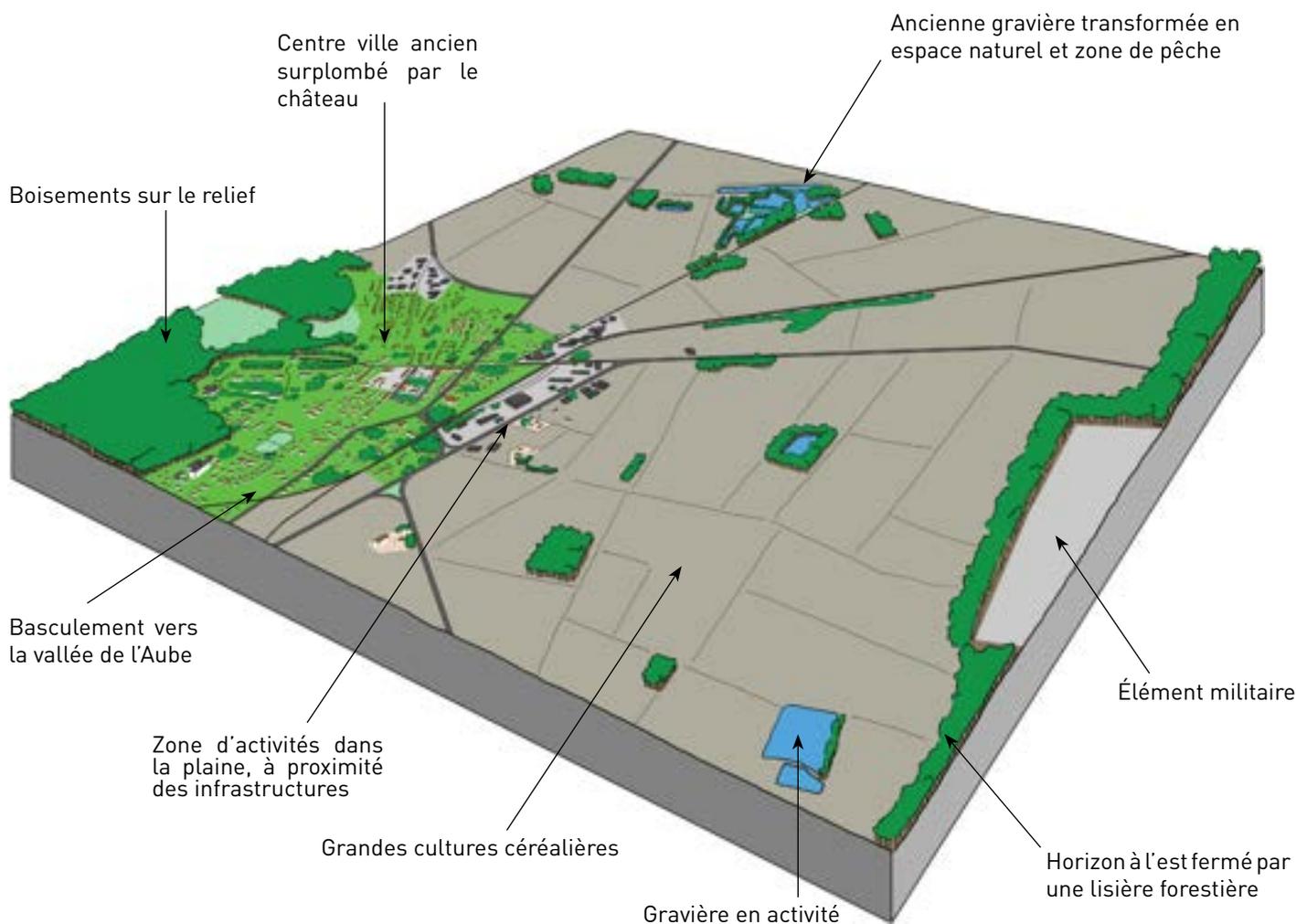
- Reconquérir la qualité environnementale et la diversité des paysages agricoles
- Redéployer des continuités écologiques dans les paysages de grandes cultures par la préservation des structures végétales en place (boisements) et la réimplantation d'un réseau de haies, arbres isolés et d'alignements, bandes enherbées, ripisylves... (renvoi Plan de Paysage : actions 1.1.1 ; 2.1.1 ; 2.2.1)
- Préserver le caractère ouvert de la plaine, notamment lors de la réalisation de projets d'ampleur (renvoi Plan de Paysage : action 1.4.2)
- Valoriser les vues stratégiques sur les éléments structurants de la plaine : château de Brienne, côte de Champagne (Balcon du Parc) au Nord, boisements, ripisylves et reliefs en périphérie
- Maintenir des coupures d'urbanisation et limiter le phénomène de conurbation (notamment entre Brienne-le-Château et Saint-Léger-sous-Brienne) (renvoi Plan de Paysage : action 2.2.2)
- Valoriser des entrées de bourgs, notamment les zones d'activités en pourtour de Brienne-le-Château (renvoi Plan de Paysage : action 2.2.3 ; 2.2.4)
- Préserver et requalifier les chemins en milieu agricole, notamment la voie romaine (renvoi Plan de Paysage : action 1.1.2)
- Veiller à la qualité paysagère des reconversions de gravières et à la préservation des écosystèmes qui s'y sont développés (renvoi Plan de Paysage : action 1.2.1)

UNITÉ

Paysagère

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

LA PLAINE DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU



La plaine de Brienne appartient à la dépression de la Champagne humide. Mais les activités agricoles et l'urbanisation spécifiques en font une unité à part entière, sorte de parenthèse de la Champagne humide.

La plaine cultivée et habitée

La vaste plaine cultivée offre des paysages ouverts et géométriques, organisés par la trame parcellaire des cultures de céréales principalement. Les arbres sont peu présents dans l'espace cultivé mais structurent les zones humides composées d'étangs, de gravières et de cours d'eau. A fond plutôt plat, la plaine de Brienne est parcourue par la Voire, la rivière principale, affluent de l'Aube, qui serpente dans le territoire du sud vers le nord. Les paysages sont très marqués par les nombreux étangs et gravières, notamment dans le secteur des Terres Blanches. Les paysages de la plaine de Brienne sont aussi organisés autour des villages-rue, caractéristiques du territoire et dont leur structure urbaine est visible depuis les axes de communication principaux : Morvilliers, Crespy-le-Neuf par exemple.

La ville de Brienne-le-Château : paysage composite et étagé

La ville de Brienne le Château constitue le paysage urbain de l'unité, composite, étagé, patrimonial et industriel. Considéré comme un pôle urbain d'attractivité secondaires à l'échelle du PNR, la ville de Brienne le Château draine les activités du territoire rural environnant et présente une attractivité en terme de consommation et de services notamment. Le paysage urbain est étagé entre la partie haute patrimoniale, composée du château et du centre ancien et les parties dans la plaine, composées de quartier résidentiel, commercial et industriel.

Des horizons boisés

Les coteaux de l'Aube et le boisement du château à l'ouest, le balcon du parc au nord et le vaste boisement d'Humégnil au sud constituent les limites paysagères nettes de l'unité. A l'est, la transition paysagère vers l'étang d'Horre est plus douce et plus progressive. Dans la plaine de Brienne, les horizons boisés cadrent les perspectives lointaines.

> Structures paysagères remarquables

Les paysages de la plaine sont structurés par le balcon du parc et par les coteaux ainsi que par les grands boisements présents sur les limites ou au cœur de la plaine.

Quels sont les principaux acteurs qui façonnent ces paysages ?



LES CÉRÉALIERES
LES SABLIERES
LES COMMERÇANTS

Une plaine cultivée aux horizons boisés

Vaste plaine cultivée en céréales principalement

Le Bois d'Ajou qui forme l'horizon boisé de la plaine de Brienne en limite sud

Grandes industries céréalières : silos qui ponctuent la plaine



Lassicourt - Vue depuis la D396

La ville de Brienne le Château : paysage composite et étagé

Zone d'activité

Centre ville

Quartier résidentiel :
lotissement

Château et Bois du
Défaut en partie haute



Brienne-le-Château : Vue depuis la D960

Les grands boisements présents sur les limites ou au cœur de la plaine

La plaine de Brienne est structurée par la présence de vastes boisements à la fois différents par leurs localisations, leurs typologies et gestion ainsi que par leurs histoires mais aussi semblables pour leur importance dans les paysages de la plaine. Ces vastes boisements ont un rôle écologique, touristique et visuel dans l'organisation des paysages actuels :

- Les ripisylves et zones humides > espaces naturels sensibles et znieff type 1 au niveau des Terres Blanches
- Les boisements historiques et patrimoniaux > situés sur les hauteurs du château (Bois du Défaut) et en limite nord-ouest du territoire (Bois de Neuville)
- Les vastes boisements > constituant les horizons des paysages de l'unité comme le Bois d'Humégnil (au sud-est)



Plaine ouverte et son horizon boisé.

Le balcon du parc et les coteaux

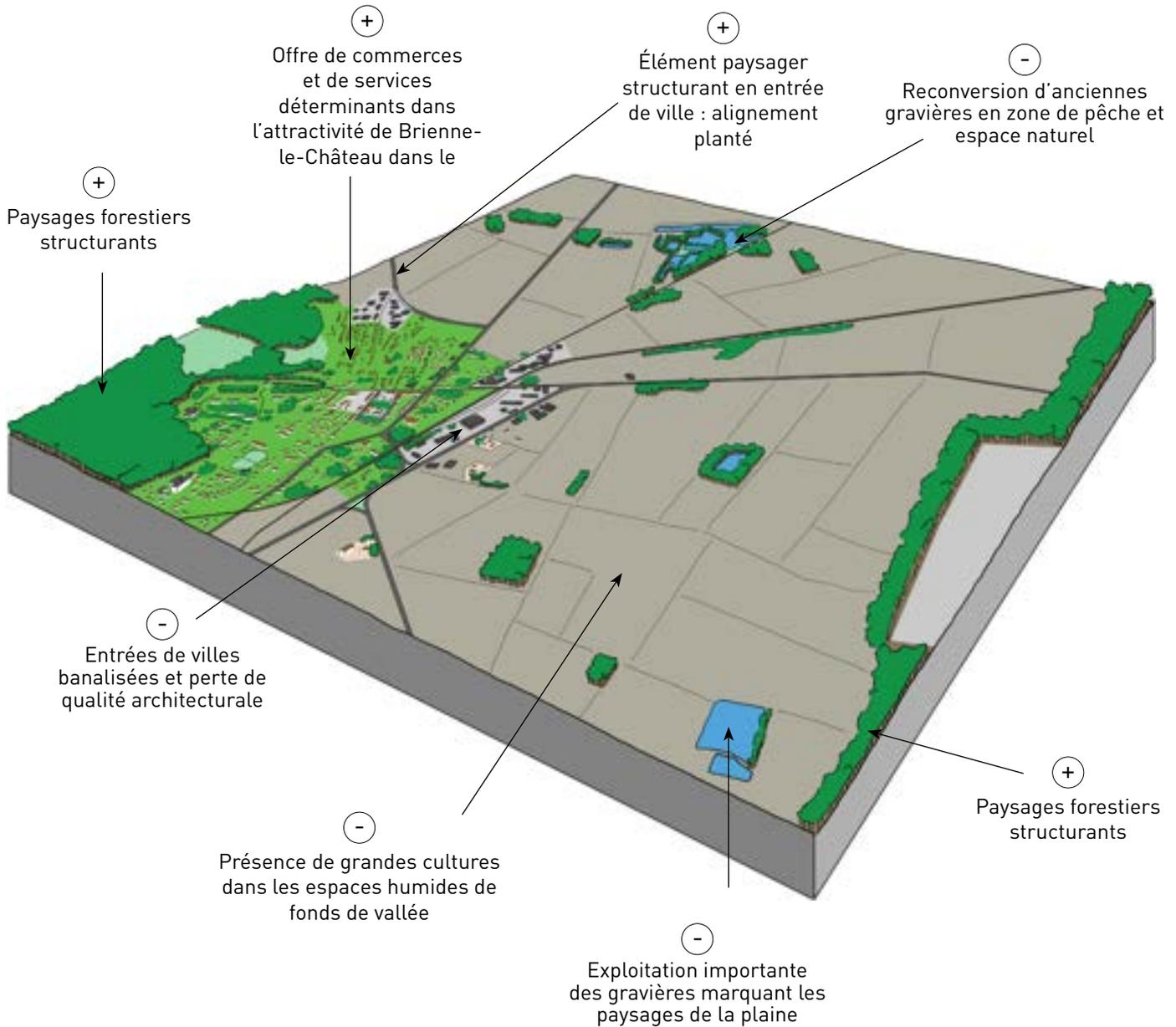
Attenante à l'unité de la Champagne Crayeuse, le balcon du parc est une structure paysagère remarquable marquant également l'unité de la plaine de Brienne. La plaine ouverte est aussi structurée par ses limites que le balcon du parc forme au nord de l'unité paysagère.

Le coteau forme une marche entre la crayeuse et la plaine de Brienne. Support du GR 145, le balcon du parc est fréquenté par les randonneurs et offre des vues surprenantes et lointaines autant sur la crayeuse (au nord) que sur la plaine de Brienne (au sud).

Comme déjà évoqué cette structure paysagère présente des caractéristiques qui lui sont propres, liées à sa géographie spécifique (géologie et topographie) mais traverse les unités en s'appropriant des caractéristiques paysagères de la Champagne humide, la Champagne crayeuse et de la plaine de Brienne.



Le balcon du parc à de Lassicourt.



ATOUTS +

- Paysages forestiers structurants, de qualité, illustrant la richesse du patrimoine naturel et de la diversité biologique des paysages de l'unité
- Offre de commerces et de services déterminants dans l'attractivité de Brienne-le-Château
- Éléments paysagers structurants en entrée de ville : alignement de platanes
- Présence du château surplombant la ville

FAIBLESSES -

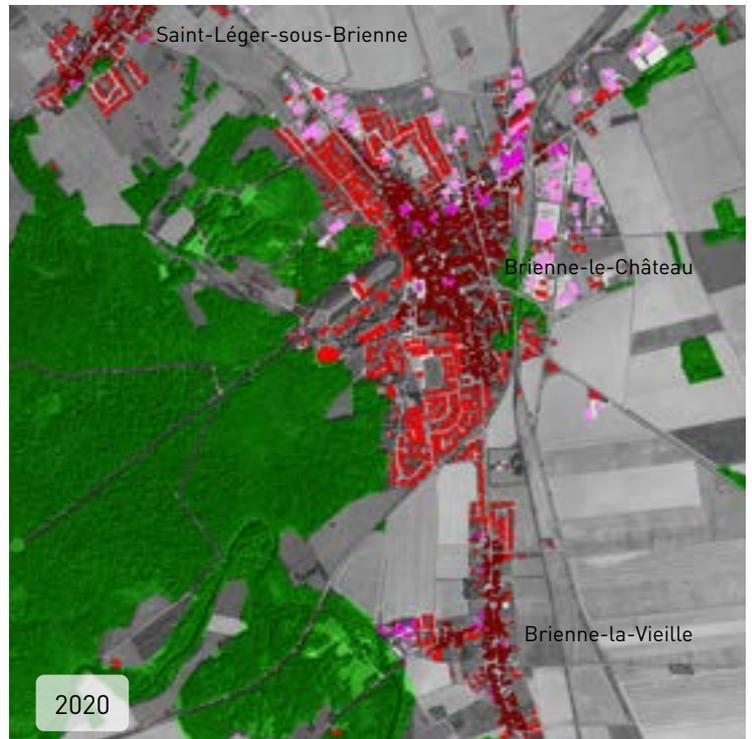
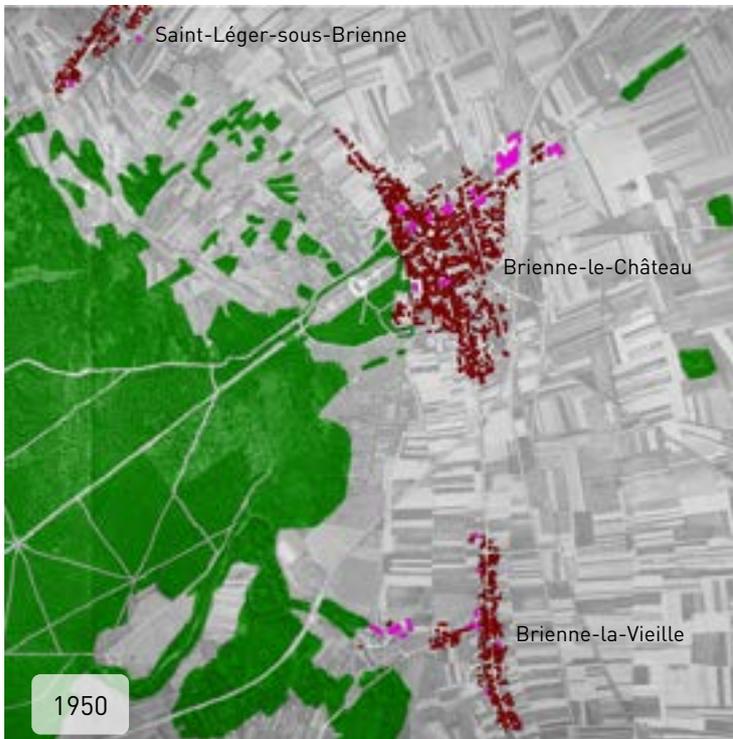
- Reconversion d'anciennes gravières en zone de pêche et espace naturel
- Entrées de villes banalisées et perte de qualité architecturale >Étalement urbain résidentiel et industriel des bourgs
- Présence de grandes cultures dans les espaces humides
- Absence de végétation spontanée dans l'espace agricole et baisse de la biodiversité
- Exploitation importante des gravières marquant les paysages de la plaine

L'unité de la plaine de Brienne est définie par ses caractéristiques paysagères et les dynamiques qui transforment et ont transformé les paysages urbains, agricoles et industriels.

La position de Brienne-le-Château en tant que pôle secondaire d'attractivité à l'échelle du PNR lui confère un rôle central et d'accueil dans le territoire. Les dynamiques sont donc liées à l'urbanisation et au trafic croissant :

Les dynamiques paysagères récentes et en cours sur le territoire :

- **Étalement urbain résidentiel** > perte de lisibilité des caractéristiques architecturales locales et banalisation des paysages (création d'une conurbation entre Brienne le Château et Brienne-la-Veille)
- **Étalement urbain industriel et commercial** > banalisation et dégradation de la qualité paysagère des entrées de ville
- Intensification de l'agriculture céréalière, agrandissement de la taille des parcelles cultivées, disparition des arbres isolés dans l'espace agricole et augmentation de la co visibilité sur les silos et autres bâtiments industriels.
- Augmentation des gravières en activité et augmentation des pratiques de pêche sur les anciennes gravières transformés en étangs et espaces naturels

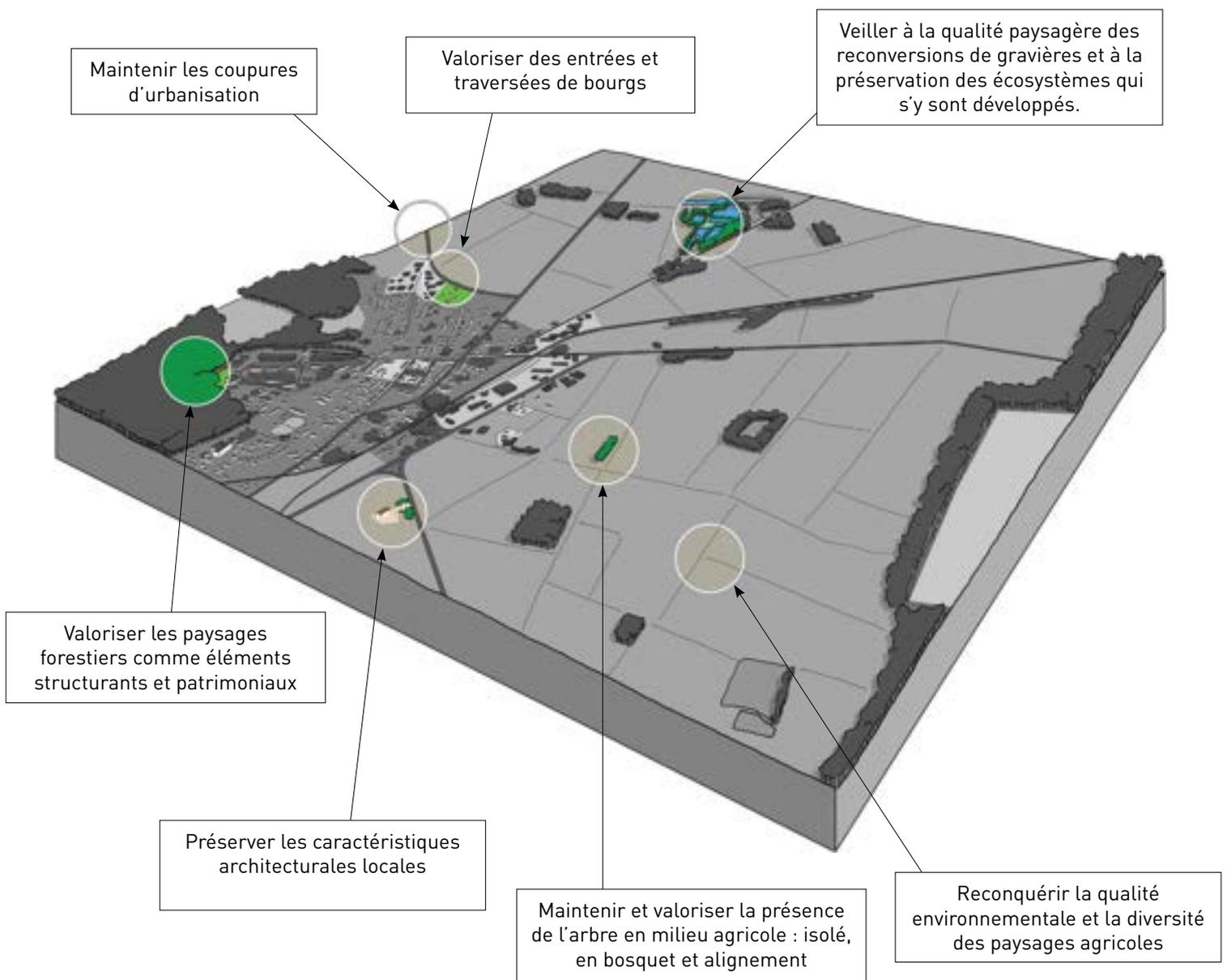


Reconstruction Brienne-le-Château

- Bâti résidentiel existant avant 1960
- Bâti résidentiel apparu depuis 1960
- Bâti agricole existant avant 1960
- Bâti agricole apparu depuis 1960
- Boisements



La grande conurbation entre Brienne-le-Château et Brienne-la-Vieille.



ENJEUX

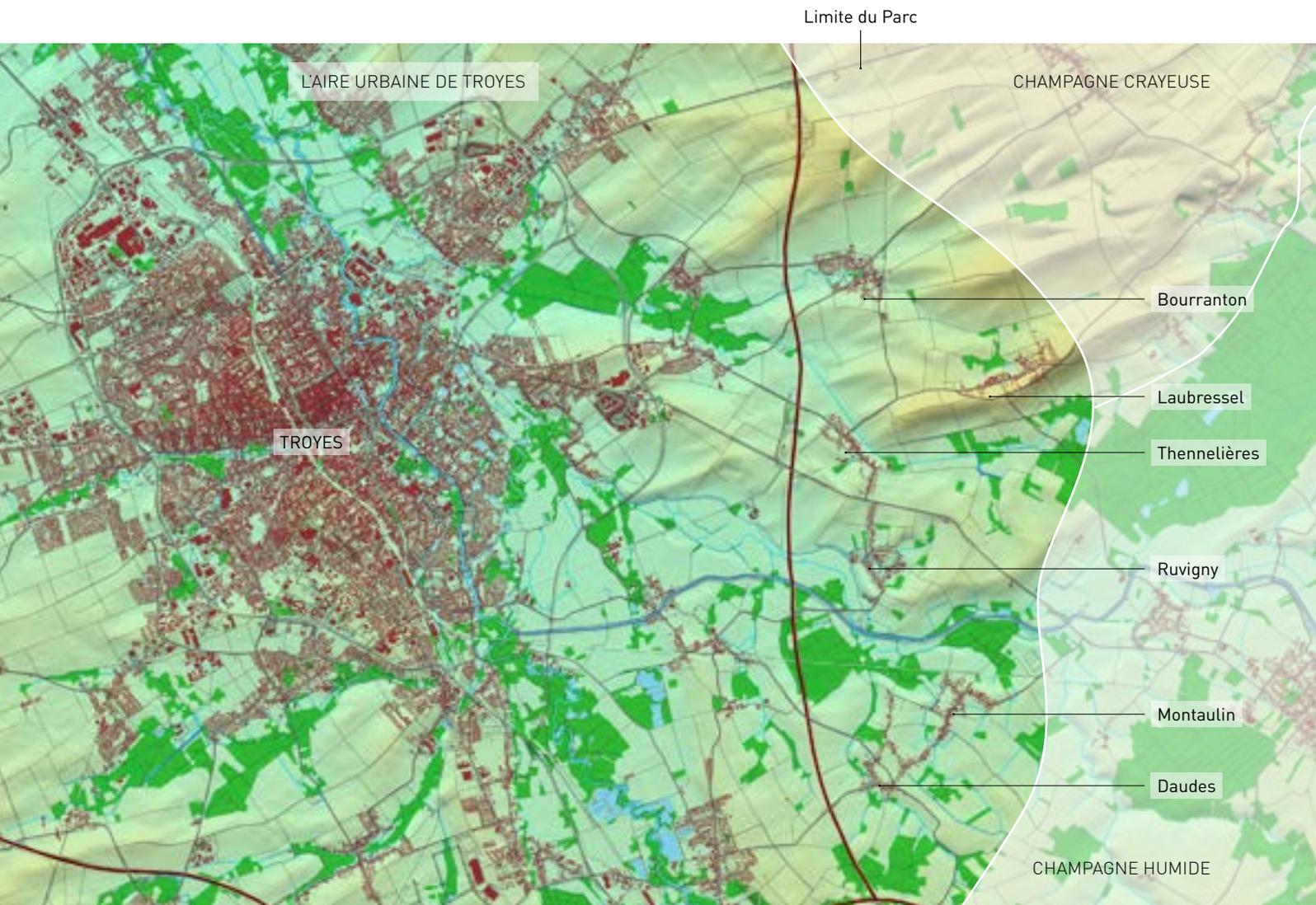
- Reconquérir la qualité environnementale et la diversité des paysages agricoles
- Redéployer des continuités écologiques dans les paysages de grandes cultures par la préservation des structures végétales en place (boisements) et la réimplantation d'un réseau de haies, arbres isolés et d'alignements, bandes enherbées, ripisylves... (renvoi Plan de Paysage : actions 1.1.1 ; 2.1.1 ; 2.2.1)
- Préserver le caractère ouvert de la plaine, notamment lors de la réalisation de projets d'ampleur (renvoi Plan de Paysage : action 1.4.2)
- Valoriser les vues stratégiques sur les éléments structurants de la plaine : château de Brienne, côte de Champagne (Balcon du Parc) au Nord, boisements, ripisylves et reliefs en périphérie
- Maintenir des coupures d'urbanisation et limiter le phénomène de conurbation (notamment entre Brienne-le-Château et Saint-Léger-sous-Brienne) (renvoi Plan de Paysage : action 2.2.2)
- Valoriser des entrées de bourgs, notamment les zones d'activités en pourtour de Brienne-le-Château (renvoi Plan de Paysage : action 2.2.3 ; 2.2.4)
- Préserver et requalifier les chemins en milieu agricole, notamment la voie romaine (renvoi Plan de Paysage : action 1.1.2)
- Veiller à la qualité paysagère des reconversions de gravières et à la préservation des écosystèmes qui s'y sont développés (renvoi Plan de Paysage : action 1.2.1)

UNITÉ
Paysagère

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

L'AIRE URBAINE DE TROYES





L'unité paysagère de l'aire urbaine de Troyes est une nouvelle unité intégrant le Parc. Car si l'unité a toujours existé, elle ne faisait pas partie du Parc il y a encore quelques années. En tant qu'unité paysagère liée à une grande agglomération urbaine, elle est en évolution constante et très rapide, croissante au fil du temps.

Le choix a donc été fait de l'intégrer au Parc pour les quelques bourgs sous influence de l'agglomération, dont les paysages présentent aujourd'hui des caractéristiques périurbaines.

Par conséquent, la limite de l'unité est progressive, menaçant les territoires attenants, encore ruraux, de les phagocyter. L'aire urbaine de Troyes empiète sur la Champagne crayeuse comme sur la Champagne humide. Cette limite est donc à surveiller si le souhait du parc est de préserver le caractère rural et les caractéristiques fondamentales des paysages.

Le secteur de l'unité située dans le Parc fait partie de la grande couronne périurbaine, dont les caractéristiques paysagères sont une combinaison de caractéristiques rurales et urbaines :

Des paysages situés à basse altitude

Ils intègrent quasiment la plaine de Troyes, avec un relief plat. Le bourg de Laubressel fait exception, situé à cheval sur un tertre, en haut de la Côte Juilly, et dans la plaine.

Des paysages ouverts d'openfield

Les boisements sont peu présents, les paysages agricoles disposent des mêmes caractéristiques que ceux de l'unité de la Champagne crayeuse, grandes cultures céréalières et oléagineux.

Des bourgs empreints de périurbanité

Les bourgs présentant de nouvelles caractéristiques paysagères en rupture avec les logiques territoriales. Les noyaux historiques revêtent un caractère rural, où le bâti d'activité agricole est très présent, autant que les bâtiments d'habitation. Mais des extensions urbaines de taille importante, sous forme de lotissements pavillonnaires et de maisons individuelles à l'architecture véhiculaire, banalisée, à l'image des extensions de la petite couronne de Troyes.



Le bourg de Laubressel, implanté sur le tertre et dans la plaine, tournée vers l'agglomération de Troyes. Son noyau historique constitué de nombreux bâtiments agricoles reste homogène.



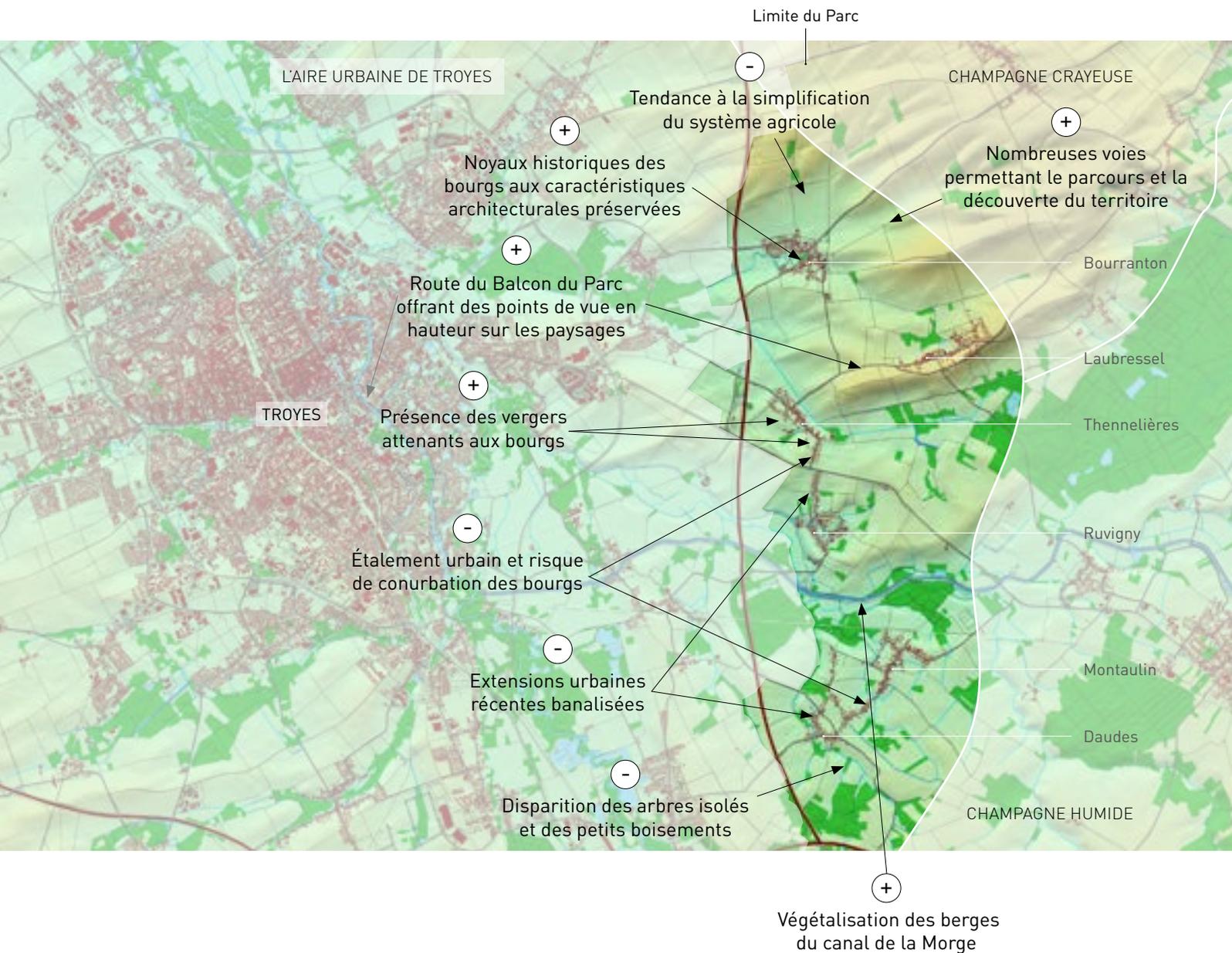
Le centre-bourg de Thennelières, aux caractéristiques architecturales locales préservées.



Extension urbaine à Laubressel : les constructions récentes indiquent la dynamique de développement en cours.



Extension urbaine à Ruvigny : caractéristiques architecturales véhiculaires et banalisées, peu homogène. La palette végétale présente également un caractère véhiculaire, constituée de végétaux horticoles non locaux.

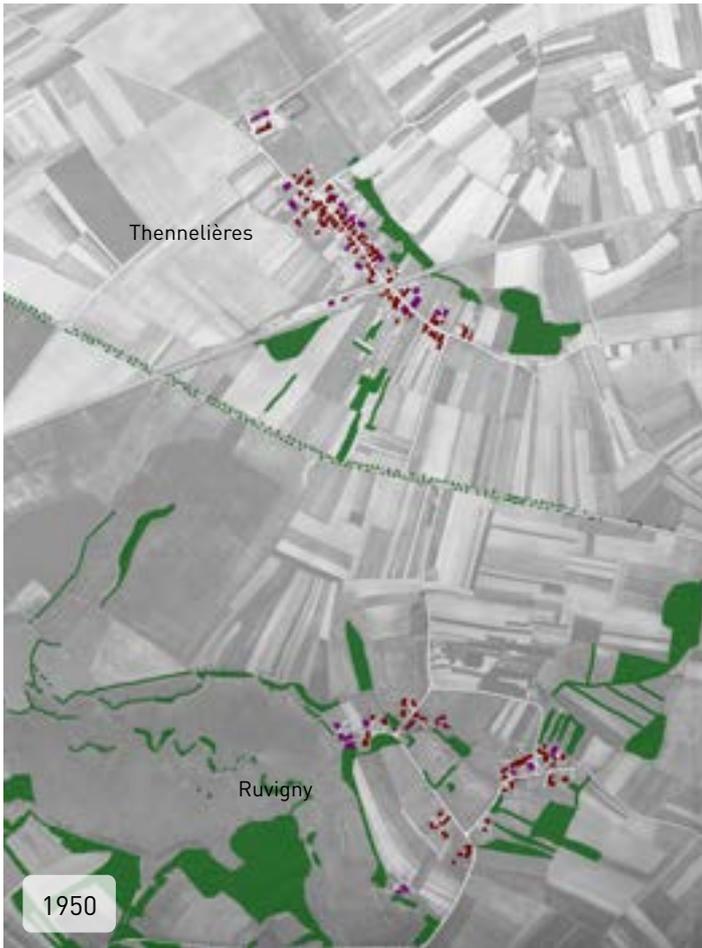


ATOUTS

- Route du Balcon du Parc offrant des points de vue en hauteur sur les paysages
- Ouverture des paysages permettant des vues lointaines
- Nombreuses voies permettant le parcours et la découverte du territoire
- Noyaux historiques des bourgs aux caractéristiques architecturales préservées
- Présence des vergers attenants aux bourgs
- Végétalisation des berges du canal de la Morge, caractère bucolique et accessibilité par la vélovoie

FAIBLESSES

- Étalement urbain et risque de conurbation des bourgs
- Extensions urbaines récentes aux caractéristiques architecturales et urbaines véhiculaires
- Disparition des arbres isolés et des petits boisements
- Tendance à la simplification du système agricole, diminution de la surface de prairies et des vergers
- Présence de nombreux pylônes électriques perturbant la perception des paysages



Évolutions Thennelières / Ruvigny.

- Bâti résidentiel
existant avant 1960
- Bâti résidentiel
apparu depuis 1960
- Bâti agricole
existant avant 1960
- Bâti agricole
apparu depuis 1960
- Boisements

La reconstitution orthophotographique du secteur des bourgs de Thennelières et Ruvigny illustre de manière exemplaire les dynamiques en cours sur l'unité paysagère et de nombreux enjeux : étalement urbain et conurbation entre les bourgs, apparition des infrastructures routières, d'un méthaniseur, simplification de la trame végétale (épaississement des haies, disparition des petits boisements et arbres isolés dans l'espace agricole) et disparition des arbres d'alignement le long de la route départementale 619.

La tendance de développement présente les risques caricaturaux des espaces périurbains : conurbation, implantation d'une ZAE à proximité de l'échangeur de l'A26, disparition totale des arbres et boisements isolés, monoculture agricole et disparition des prairies.



Jonction Thennelières - Ruvigny.

Étalement urbain

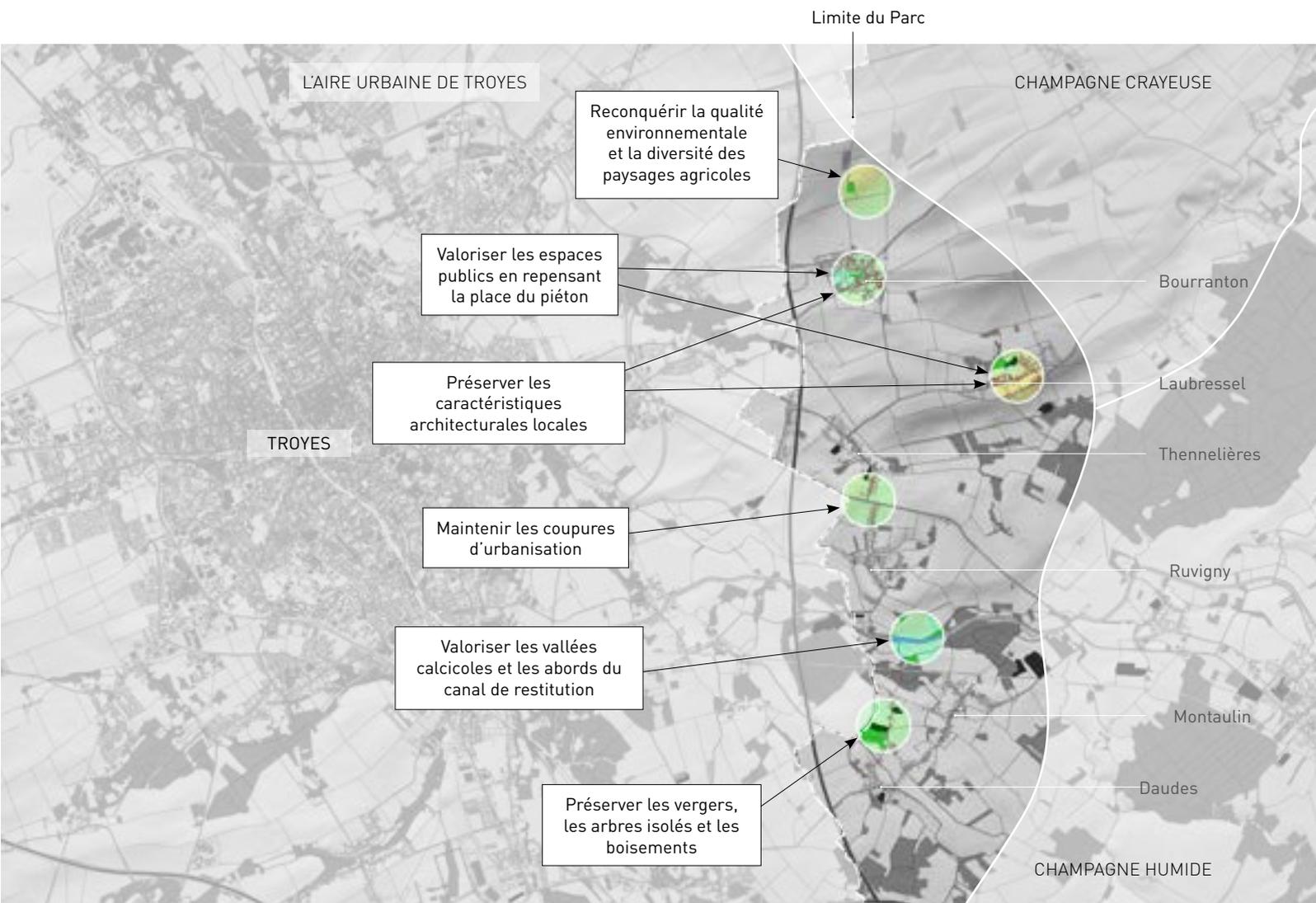


Extension résidentielle - Laubressel, Champigny.

Infrastructures, aménités et liaisons douces



Le canal de la Morge à Ruvigny, berges et abords végétalisés, accès piéton et vélovoie.



ENJEUX

- Reconquérir la qualité environnementale et la diversité des paysages agricoles
- Préserver le patrimoine arboré : boisements, arbres isolés et alignements d'arbres en bordures de routes (renvoi Plan de Paysage : actions 1.1.1 ; 2.1.1 ; 2.2.1)
- Valoriser les vallées calcicoles et les abords du canal de restitution et de la Voie Verte comme éléments paysagers structurants et qualitatifs pour le cadre de vie
- Maintenir les coupures d'urbanisation, notamment entre Thennelières et Ruvigny, Montaulin et Daudes (renvoi Plan de Paysage : action 2.2.2)
- Préserver les caractéristiques architecturales locales et valoriser des éléments du patrimoine bâti (moulins, églises, etc.) (renvoi Plan de Paysage : actions 2.1.3)
- Valoriser les espaces publics en repensant la place du piéton (renvoi Plan de Paysage : actions 2.2.4 ; 2.2.5)